

DOSSIER DE CANDIDATURE 2014 / 2020

.....

VILLE ET INTERCOMMUNALITÉ AMIES DES ENFANTS





Ville amie des enfants

Depuis le 1^{er} mars 2005, date de la signature de la charte Ville Amie des Enfants, la ville de Saint-Avold s'est engagée aux côtés de l'UNICEF, à poursuivre sa politique de l'Enfance et de l'Adolescence.

Cette volonté de concourir sans cesse au bien-être de cette jeune population est renforcée grâce au partenariat avec l'UNICEF Moselle, afin de faire progresser l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local.

Tous ces jeunes gens sont des citoyens à part entière, qui, pour les plus jeunes, sont en droit d'être protégés, soutenus, conseillés, guidés, et pour ceux qui vont atteindre l'âge adulte, pourront être prêts à comprendre le monde qui les entoure pour pouvoir y participer.

Bien que le cercle familial soit le point d'orgue et la base de toute construction de vie d'un enfant, certains nécessitent des attentions toutes particulières et tout le travail entrepris à travers les actions mises en place par la municipalité, avec des partenariats associatifs, dont l'UNICEF ou autres, ne font que concourir à la prise en compte globale du bien-être de cette population au travers d'activités sportives, culturelles et de loisirs, de participation citoyenne et toute action favorisant l'ouverture sur le monde.

En tant que maire de la ville de Saint-Avold et Conseiller départemental de la Moselle, je confirme le réengagement de la Ville, aux côtés de l'UNICEF, dans le cadre du programme d'actions pour les enfants 2014-2020, à poursuivre mes efforts pour que chaque enfant ou adolescent de ma commune, sans aucune discrimination, se sente bien et grandisse dans des conditions optimales pour son développement.

Saint-Avold, le 10 septembre 2015

Le Maire

Conseiller départemental de la Moselle

André WOJCIECHOWSKI



La ville de Saint Avoird a développé depuis de nombreuses années une politique en faveur des enfants, très active, très impliquée, j'en veux pour preuve la création d'une mini-crèche pour enfants autistes.

La ville qui compte 20% d'enfants et d'ados fait un effort tout particulier pour l'éducation. Elle s'implique pour que ses écoles soient agréables, bien équipées (informatisation de toutes les classes), que son territoire soit accueillant (parc municipal, aires de jeux et city-stades) et veille à ce que les associations aient les moyens de proposer toutes les activités possibles, par le biais de subventions.

Pour les plus démunis, le Centre Communal d'Action Sociale est à l'écoute et tente de répondre à toutes les situations d'urgence. Une épicerie sociale a ouvert ses portes et déjà plus de deux cents familles en bénéficient.

La ville de Saint-Avoird est fortement impliquée dans son action ville amie des enfants. Elle place l'innovation sociale au cœur de sa politique Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et met en œuvre les principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Nous entretenons avec les élus et les employés de la ville des relations constructives conformes à nos attentes et à nos valeurs. Nous partageons la même vision d'agir, pour que tous les enfants, en particulier les plus défavorisés, victimes de pauvreté et d'exclusion sociale, puissent vivre et grandir dans le plein respect de leurs droits.

Metz, le 30 septembre 2015

Philippe Bonhomme

Président comité Moselle/Meuse

FICHE DES CONTACTS DE LA VILLE

Les contacts inscrits dans cette fiche seront les interlocuteurs directs de l'UNICEF France (siège ou représentants locaux) au sein de la Ville.

La Ville doit désigner un élu de référence ainsi qu'un référent Ville amie des enfants au sein de ses services. Ce dernier deviendra le contact direct de l'UNICEF France. Il sera également garant de la démarche au sein de la collectivité et assurera le lien entre les services pour faire vivre la démarche sur le long terme.

Tous les contacts de la fiche recevront systématiquement les courriers officiels de Ville amie des enfants, ainsi que les invitations aux diverses manifestations du réseau : remise des titres, rencontres annuelles, événements spéciaux etc. Ils coordonneront la communication des actions et projets de la ville pour les enfants auprès de l'UNICEF et du grand public.

Nom de la ville	SAINT-AVOLD
Prénom et Nom du Maire	M. André WOJCIECHOWSKI
Prénom et Nom du contact	Mme Fabienne HOFFMANN – directrice CCAS
Téléphone	03.87.91.26.09
Mail	ccas13@wanadoo.fr
Adresse	2, rue du Lac
Code postal	57500 SAINT-AVOLD
Prénom et nom de l'élu référent Ville amie des enfants	Mme Gabrielle PISTER
Titre	Adjointe aux Affaires sociales et Vice-présidente du CCAS
Téléphone	
Mail	gabrielle.pister@cegetel.net
Prénom et nom du référent administratif Ville amie des enfants	Mme Fabienne HOFFMANN
Titre	Directrice du CCAS
Téléphone	03.87.91.26.09
Mail	ccas13@wanadoo.fr
Nom du responsable Communication de la ville	Mme Coralie BAUDOIN
Téléphone	03.87.91.94.65
Mail	c.baudoin@mairie-saint-avold.fr



Ville amie des enfants

DIAGNOSTIC LOCAL

La ville de Saint-Avold totalise 16 349 habitants (dernier recensement de 2012), dont 3 299 enfants et jeunes de 0 à 18 ans, soit 20,18% de sa population. C'est dire l'importance pour la municipalité de poursuivre sa politique Enfance/Jeunesse.

Dans un contexte économique fragile, voire désastreux pour certains, cette volonté se traduit par des faits, des actions en premier lieu en direction des familles, en particulier les plus fragiles, qui se répercuteront sur le bien-être des enfants et des jeunes.

Avec 2 745 enfants naboriens scolarisés, de la maternelle au lycée, c'est dans le cadre de l'école qu'un enfant pourra puiser son éducation, mais pas seulement, car sa famille ainsi que les activités périscolaires lui apporteront toutes les clés pour grandir et devenir le citoyen de demain.

Avec son territoire étendu, la ville de Saint-Avold n'oublie aucun de ses six quartiers, dont un qui bénéficie des aides du contrat de ville. Aussi, chaque quartier dispose de structures municipales et associatives, dans les domaines du sport, de la culture, de la citoyenneté, des loisirs..., où tous les enfants et jeunes sont les bienvenus, avec pour certains des aides spécifiques, pour leur permettre un accès quelle que soit leur situation ou celle de leur famille.

La municipalité fait en sorte que ses écoles soient agréables, bien équipées (informatisation de toutes les classes), que son territoire soit accueillant (parc municipal, aires de jeux et city-stades) et veille à ce que les associations aient les moyens de proposer toutes les activités possibles, par le biais de subventions.

La petite-enfance n'est pas en reste, avec un multi-accueil de 44 places et le Relais Assistants maternels, qui développe des modes de garde personnalisés. La création d'une micro-crèche, avec une compétence particulière en direction des enfants autistes, devrait voir le jour début 2016.

Pour les plus démunis, le Centre Communal d'Action Sociale est à l'écoute et tente de répondre à toutes les situations d'urgence. Une épicerie sociale a ouvert ses portes et déjà plus de deux cents familles en bénéficient.

La ville de Saint-Avold est fortement impliquée dans son action ville amie des enfants avec à ses côtés l'UNICEF, partenaire incontournable, avec lequel elle partage sa vision d'agir, pour que tous les enfants, en particulier les plus défavorisés, victimes de pauvreté et d'exclusion sociale, puissent vivre et grandir dans le plein respect de leurs droits.



FICHE 1 : BIEN-ÊTRE ET CADRE DE VIE

La ville de Saint-Avold met un point d'honneur à rendre son territoire accueillant, que ce soit en son centre-ville, mais également dans les sept quartiers périphériques.

Cette volonté se traduit par un entretien journalier des voiries, avec une attention toute particulière près des écoles, des centres de loisirs et de tout autre équipement, qui est dédié à l'accueil des enfants et des jeunes.

Saint-Avold Ville fleurie *** :

L'amélioration du cadre de vie des naboriens, l'embellissement de la Ville, son fleurissement sont des préoccupations majeures de la Ville. Le service Environnement et espaces verts est un outil déterminant pour mener à bien ces objectifs jour après jour.

De fait, les trois étoiles de Saint-Avold témoignent des actions menées en faveur de cet engagement.

Saint-Avold est une ville accueillante, une ville où il fait bon vivre.

La gestion différenciée des espaces verts a pour objectif de limiter les impacts négatifs sur l'environnement en réduisant le recours aux pesticides, aux produits phytosanitaires, ce qui est un plus pour les enfants et les jeunes qui sont friands de ces espaces.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation sont menées auprès des enfants et des jeunes, par le service Environnement de la Ville ainsi que par les espaces-jeunes municipaux, sur les comportements éco-citoyens dans les domaines suivants :

- Déjections canines
- Mégots et chewing-gums sur la voie publique
- Tri-sélectif, recyclage
- Gestion des pigeons en milieu urbain (nuisances dues aux fientes et nuisances sonores).

Le tri-sélectif est en place depuis plusieurs années et se renforce avec une collecte Multi-flux dans tous les quartiers. Les enfants y seront sensibilisés dans le cadre des activités extra-scolaires, dans les écoles, centre aéré ou espaces jeunes.

La commune est sensible au développement durable. Avec un partenaire comme la Communauté de Communes du Pays Naborien, les transports publics y sont favorisés.

Des informations relatives à la qualité de l'air parviennent régulièrement aux services municipaux, ainsi que la qualité de l'eau, via les services de la Régie municipale. Cette dernière informe la population par l'envoi d'un dépliant au domicile.

Les espaces verts sont très nombreux et régulièrement entretenus. Par ailleurs, les enfants des écoles participent à des opérations de plantations d'arbres dans les différents quartiers (arbres d'ornementation et fruitiers), en partenariat avec les bailleurs sociaux et avec l'aide du service scolaire et l'Education nationale.



D'autre part, Saint-Avold est entourée de forêts, qui permettent aux familles d'aller s'oxygéner en soirée ou les week-ends et où leurs enfants peuvent tout à loisir se dépenser, décompresser de leur journée et d'avoir un contact direct avec la nature. Dans le cadre des ALSH, des animations sont souvent proposées aux enfants, jeux de piste, courses d'orientation, construction de cabanes, visite de l'arboretum...

Des visites du verger école sont proposées afin de sensibiliser les enfants à la nature et comprendre l'importance des fruits dans l'alimentation, ainsi que du rucher école afin de leur

expliquer le rôle essentiel des abeilles, qui, par leur action de pollinisation, participent au renouvellement des plantations. Ces actions se réalisent en partenariat avec les écoles et les services scolaire et de l'Environnement.

Des aires de jeux et city-stades sont présents sur tout le territoire de la commune et toujours au plus près des habitations afin de permettre à un plus grand nombre d'y accéder librement.

Les enfants et les jeunes ont la chance de bénéficier d'un endroit agréable et verdoyant, tel le parc municipal, lieu de vie et de jeux pour les plus petits, avec des balançoires, bacs à sable, toboggans, structures de jeux et pour les plus grands, des espaces de repos et d'échanges entre les cours au collège ou au lycée.

Pour veiller à la sécurité des enfants à la sortie des écoles, des policiers municipaux assurent les passage-piétons tous les jours et surveillent les alentours pour éviter les bagarres et tout débordement. De même cette veille est étendue régulièrement sur toute la commune, par une surveillance à pieds, à vélos ou en voiture.

En ce qui concerne les logements, la ville de Saint-Avold est bien au-delà des 20% réglementaires de logements sociaux et est en contact permanent avec les bailleurs sociaux ou autres, pour la réhabilitation d'immeubles insalubres.

De plus, le CCAS de Saint-Avold est amené à connaître des situations d'expulsion et à procéder à l'examen des dossiers en vue d'éviter ce drame. Avec l'aide des services sociaux du Conseil départemental et du service logement de la mairie, le CCAS aide au relogement de ces familles. Il est en relation constante avec différents partenaires pour connaître des situations d'enfants et de jeunes en danger, mais n'interfère pas, ce domaine de compétence étant réservé aux services sociaux.

Saint-Avold est ville amie des enfants depuis le 1^{er} mars 2005, cela fera bientôt dix ans, qu'elle est partenaire de l'UNICEF, garant du respect des droits des enfants. Elle peut compter sur une équipe locale, disponible et compétente, en terme de soutien, de conseils, de mises en place d'actions et de manifestations diverses.

Grâce également à l'équipe municipale en place, la volonté de veiller au bien-être des enfants est de toujours tendre vers le meilleur pour que ceux-ci se sentent à leur place au sein de leur ville.

Actions 2016 : au printemps le service environnement proposera une visite d'un site d'enfouissement des déchets aux jeunes du CMJ, pour les sensibiliser sur le problème des déchets, toujours plus nombreux.

Par ailleurs, la semaine de l'Environnement sera réactualisée. La Ville organisera des expositions et des animations, en partenariat avec l'entreprise SITA Lorraine et les services dédiés de la communauté de communes. Elle prendra en charge le déplacement des enfants pour y accéder.

Des concours de dessin sur les thèmes environnementaux seront organisés dans les écoles.



FICHE 2 : NON DISCRIMINATION ET EGALITE D'ACCES AUX SERVICES

Afin de permettre à tous les enfants, sur le territoire de la Ville, de pouvoir jouir des mêmes droits, le CCAS met l'accent sur les populations les plus fragiles, par son action en direction des familles.

Aussi, une épicerie sociale a été créée en 2014, afin que ces enfants puissent bénéficier d'une alimentation saine et équilibrée. Les familles dans le besoin y trouvent les produits de première nécessité, contre une participation minimale (30% du prix). Un espace de jeux est aménagé pour les enfants, ainsi qu'une bibliothèque. Une animation de Noël sera reconduite en 2015, avec distribution de cadeaux.

Le nombre de bénéficiaires atteint aujourd'hui 243 foyers, représentant 594 personnes, dont 194 enfants et jeunes.

Dans le cadre de la politique sociale de la Ville, le CCAS a développé tout un panel d'aides facultatives, non seulement pour venir en aide aux familles au sein du foyer (secours financiers pour règlement de factures de loyers, énergies, cantine scolaire, centre aéré, assurances,...), mais également pour leur permettre de partir en vacances :

- Participation aux œuvres de vacances (centres aérés, séjours)
- Participation annuelle aux départs en vacances, organisés par le LION'S CLUB, à hauteur de 150,00 €/enfant.

Pour l'accès aux services et activités culturelles, sportives et de loisirs, la Ville a instauré des tarifs spécifiques basés sur le quotient familial :

- Multi-accueil (Tarif horaire + places d'urgence dédiées aux enfants en danger)
- Activités organisées par le service des sports de la ville (Ecole municipale des sports, Pass'Jeunesse, Cap'Sport)
- Activités culturelles : Conservatoire de musique et de danse, centre culturel, médiathèque
- Espaces Jeunes municipaux, centre aéré municipal et activités périscolaires

Le Plan handicap, actualisé annuellement, favorise l'accessibilité physique des enfants, notamment dans toutes les écoles, dans tous les lieux publics, suivi annuel des bailleurs sociaux pour évaluer leur progrès en matière d'aménagement de leurs locaux...

En plus des actions menées directement par la ville de Saint-Avold, cette dernière met un point d'honneur à conserver et développer son partenariat avec toutes les associations naboriennes (sport, culture, loisirs, social, caritatives), par le biais d'une subvention annuelle mais aussi par la mise à disposition de locaux, de personnels et de moyens matériels.

Des outils pertinents permettent de brosser un portrait de la situation sociale et économique de la commune, afin d'identifier les enfants fragilisés, tels l'analyse des besoins sociaux (réalisée annuellement par le CCAS), la consultation nationale UNICEF des 6/18 ans (proposée en 2015/2016) et le tableau de bord ville amie des enfants (dossier de candidature 2014/2020).



FICHE 3 : PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

Afin de mettre en place une véritable politique Enfance/Jeunesse sur la commune, la Municipalité s'est engagée depuis de nombreuses années à agir, dans la mesure du possible, en fonction des besoins et des souhaits de cette population.

Dès l'arrivée du contrat de ville, des diagnostics ont été réalisés afin de cibler les opérations à mener dans ce cadre. Aussi, des contrats divers ont vu le jour, tels, le Contrat Educatif local, le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, le Contrat Local de Sécurité, qui est devenu Intercommunal et le tout nouveau Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Grâce à ces multiples partenariats, la Ville s'engage à identifier les besoins, cibler des actions et surtout les évaluer pour en déterminer la pertinence.

Le Conseil Municipal des Jeunes, mis en place depuis 2001, est une véritable instance consultative :

Les objectifs :

Le CMJ a pour but de :

- Préparer les jeunes naboriens à leurs responsabilités de citoyens,
- Aborder les notions de droits et de devoirs,
- Les impliquer dans la vie sociale et civique,
- Les associer aux projets communaux,
- S'exprimer.

Ces jeunes élus sont les représentants de la jeunesse de Saint-Avold et les porte-paroles de leurs écoles et quartiers.

La fonction de Conseiller municipal leur permet d'émettre des idées nouvelles et d'apporter leur contribution à de nombreux projets de la commune.

Différents thèmes sont abordés au cours de leur mandat : l'environnement et le cadre de vie, l'animation, le sport, les loisirs et la culture, ainsi que la vie sociale, la sécurité et la prévention routière.

Ils accompagnent M. le Maire à de nombreux rendez-vous et sont à l'honneur à diverses manifestations.

Le Fonctionnement :

Ne sont éligibles que les jeunes domiciliés à Saint-Avold et fréquentant une classe de 5^{ème} et 4^{ème} d'un des collèges : La Carrière, La Fontaine ou Sainte-Chrétienne.

La durée du mandat est de deux ans et les élections se déroulent au scrutin majoritaire uninominal à 1 tour. Sont élus à la majorité absolue un(e) président(e) et un(e) vice-président(e).

Le CMJ se réunit environ 1 fois par mois. Les membres élus se répartissent en commissions de travail. Chaque commission se réunit au moins 2 fois par an.

Les actions :

Les membres du CMJ participent à de nombreuses actions telles que : le nettoyage de printemps, l'opération « chariot » en faveur de la SPA, les visites aux personnes âgées de la maison de retraite Lemire, la distribution de colis aux anciens, l'opération Téléthon...

Le CMJ a effectué une visite des divers services municipaux, pour que les jeunes puissent s'imprégner du fonctionnement d'une collectivité ainsi que du sens de l'intérêt public. Prochainement, une rencontre avec le CCAS sera à l'honneur, ainsi qu'une rencontre avec le comité local UNICEF.

Manifestations diverses :

Le CMJ assiste, dans la mesure du possible, aux différentes manifestations patriotiques de la Ville avec son porte drapeau. Ceci afin de perpétuer le devoir de mémoire chez les jeunes. La Municipalité se fait un devoir de les impliquer à l'Armistice du 8 mai 1945, Le Mémorial Day le 25 mai, l'Appel du 18 juin, la cérémonie du 11 novembre à Paris, la Libération de Saint-Avold le 27 novembre...



Le CMJ a déjà eu le privilège d'être accueilli à l'Assemblée nationale et au Sénat à Paris. Cette année, la nouvelle équipe a eu l'occasion de visiter le Conseil départemental.

D'autre part, lors de la collecte nationale de denrées alimentaires organisée par la banque alimentaire de Moselle, les 27 et 28 novembre 2015, les jeunes du CMJ participeront à cette collecte au bénéfice de l'épicerie sociale de Saint-Avold.

D'autres moyens sont mis en œuvre par la ville afin d'écouter la voix des enfants et des jeunes, il s'agit des activités concentrées au sein des quatre espaces jeunes, situés dans les quartiers suivants : Huchet, Jeanne d'Arc, Carrière/Wenheck et Faubourg.

Y participent environ 150 jeunes, âgés de 6 à 17 ans, répartis dans les différents espaces. (Le détail des actions dédiées aux espaces jeunes est répertorié dans la fiche-action n° 9).

LES ESPACES JEUNES
de la Ville de Saint-Avold

6/17 ans

Pour FAIRE ENSEMBLE TOUTE L'ANNÉE
des sorties loisirs, sportives et culturelles
des activités à thèmes
du Macadam Sport
des Ateliers Jeunes

Accueil de loisirs sans hébergement
pendant les vacances

**INSCRIPTIONS
A PARTIR DU
1er SEPTEMBRE 2011**

**Maison Pour Tous
La Carrière
9, rue du Château d'Eau
Rens. 03 87 04 94 75**

**Espace Jeunes
Huchet-Tyrol
1, avenue de l'Etang
Rens. 03 87 92 04 35**

**Espace Jeunes
Jeanne d'Arc-Arcadia
Rue de l'Ecole
Rens. 03 87 90 37 55**

**SAISON
2011/2012**

Service Vie Associative - Rens. 03 87 91 10 07

SAINT-AVOLD
Vie Associative



FICHE 4 : SECURITE ET PROTECTION

La sécurité publique, la sûreté et la tranquillité sont des préoccupations majeures de la municipalité en lien étroit avec la police nationale et la police municipale.

Il faut être vigilant à tous moments, montrer une présence régulière afin d'intervenir au plus vite. Le travail effectué par les uns et les autres (Elus, forces de l'ordre, associations et acteurs locaux, habitants,...) sur ce territoire est conséquent et permet de contrer la délinquance, mais cette stabilité reste fragile.

C'est pourquoi, la ville a installé, afin de protéger la population, mais notamment les plus jeunes, des systèmes de vidéo-surveillance sur différents secteurs et ce depuis 2008. La volonté de développer ce réseau reste une priorité en matière de sécurité publique.

Les habitants de tout le territoire sont favorables à ce type de vigilance, qui protège leurs enfants.

Il s'agit là de prévention :

- Assurer la sécurité des personnes
- Des vols, des rixes et des tapages
- Des dégradations et des actes de vandalisme
- Prévention et lutte contre les trafics en tout genre
- Lutte contre l'alcoolisme
- Sécurisation du voisinage et des riverains.

Pour veiller à la sécurité des enfants à la sortie des écoles, des policiers municipaux assurent les passage-piétons tous les jours et surveillent les alentours pour éviter les bagarres et tout débordement. De même cette veille est étendue régulièrement sur toute la commune, par une surveillance à pieds, à vélos ou en voiture.

Une formation « sécurité routière » est assurée au sein des écoles élémentaires. Dans certaines d'entre elles, les élèves des cycles 3 sont initiés aux gestes des premiers secours.

Des aménagements urbains spécifiques aux abords des écoles et des espaces-jeunes, protègent les enfants de la circulation. Les écoles sont closes par des portails, fermés pendant les heures de cours et durant le périscolaire.

Lors des accueils périscolaires, lors de l'accompagnement des enfants sur les différents sites de restauration scolaire, lors des accueils dans les espaces-jeunes, les enfants et les jeunes ne sont jamais laissés sans surveillance et le personnel est formé et sensibilisé à leur protection et leur sécurité.

Les personnels des espaces-jeunes sont obligatoirement diplômés de l'éducation populaire (BAFA, BAFD). La Ville participe financièrement à ces formations et accueillent des jeunes en stage au sein des services concernés.

Que ce soit dans les écoles, avec la surveillance et la responsabilité des instituteurs et des professeurs, ou au sein de tous les équipements municipaux, ou au sein des associations, les règles de sécurité sont appliquées.

L'information sur la prévention des risques se fait au moyen d'affichages en mairie, au CCAS, et dans tous les équipements recevant du public et notamment des enfants. Les affiches sont fournies par les partenaires suivants : la DDSC, l'INPES, le Conseil départemental, la PMI ...

En ce qui concerne la protection de l'Enfance, le CCAS, qui est amené à connaître des situations d'urgence, peut en référer au service de la protection de l'enfance du Conseil départemental, seul compétent en la matière.

La ville est partenaire du CHS de Jury, avec la présence sur son territoire d'une maison des adolescents. Cette structure, dotée d'une psychologue et d'une infirmière, accueille des adolescents en souffrance. En fonction de leur situation elle les oriente vers les différents intervenants (PAEJEP, CMSEA, pédo- psychiatres, médecins, diététiciens,...), en fonction de leurs difficultés. Mais la maison des adolescents est surtout un lieu d'écoute où ils se sentent rassurés par un premier contact.

Saint-Avoid a la chance d'avoir sur son territoire, une équipe de prévention spécialisée, émanation du CMSEA (Comité de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), qui intervient dans les quartiers, labellisés « contrat de ville », mais pas seulement. Le CMSEA agit sous l'égide du Conseil départemental et dépend du service de la protection de l'enfance. Il effectue chaque jour un travail de rue auprès d'un public jeune en difficulté. Ses actions concernent les jeunes à partir de 10 ans, dès leur entrée en classe de 6^{ème}.

Par le biais d'une convention Ville/Conseil départemental, la municipalité verse une subvention annuelle, d'un montant de 24 500€. Un reporting des actions est effectué chaque année pour information au Maire et aux Elus.

Les actions du comité local UNICEF en partenariat avec la Ville et les écoles, font connaître et font respecter les droits des enfants dans leur ville et notamment, leur droit à la sécurité et à leur protection.



FICHE 5 : PARENTALITE

La parentalité...Nouveau concept ? Il y va de l'avenir de nos enfants. De plus en plus, les parents sont concernés et intégrés aux actions menées dans le cadre de la garde, l'éducation, les loisirs de leurs enfants.

La ville a mis en place un équipement, géré par le CCAS, qui met en première ligne, la question de la parentalité :

Le Relais Assistants Maternels de Saint-Avold (RAM) :

Le RAM de la ville de Saint-Avold offre, outre l'accueil et l'accompagnement des professionnels de la Petite Enfance, un espace d'accueil, d'écoute, de médiation, de rencontre et d'échange aux parents de Saint-Avold, mais également de la Communauté de Communes du Pays Naborien (CCPN).

Cette offre se décline de différentes façons.

En premier lieu, il est proposé aux parents des permanences d'accueil, avec ou sans rendez-vous (4 permanences par semaine), permettant de répondre aux parents quant à leurs questionnements concernant la prise en charge de leurs enfants au sein du domicile des professionnels assistants maternels, garde d'enfants à domicile, lors d'une reprise de travail faisant suite à la maternité.

Cette première demande permet d'accueillir l'angoisse de séparation des jeunes mamans, de répondre à l'inquiétude des parents quant à la sécurité physique des enfants chez la professionnelle, mais elle est surtout l'opportunité de favoriser un dialogue concernant le bien-être, l'épanouissement psychomoteur et affectif de l'enfant, son autonomie, sa socialisation.

Une permanence téléphonique identifiée est proposée pour les familles ne pouvant se déplacer, une fois par semaine avec le même objectif d'accompagnement à la parentalité.

Des ateliers récréatifs sont proposés régulièrement au public, mêlant professionnels et familles, des ateliers d'éveil comme :

- Bébé Plouf : favorisant le bien-être du tout petit dans l'eau, avec l'accompagnement de son parent, visant à tisser ou soutenir le lien parental, à valoriser le parent dans sa fonction éducative, en partenariat avec le Stade nautique de Saint-Avoid (mise à disposition gracieuse du petit bassin ainsi que d'une professionnelle, maître-nageur)
- Tagada Club : idem que pour Bébé plouf, tisser ou soutenir le lien parental, à travers la découverte du mini poney, animal apprécié des enfants, en partenariat avec le centre équestre de Saint-Avoid (participation du CCAS au coût horaire de la reprise et participation des parents pour la licence obligatoire (question de responsabilité et d'assurance))
- Historiettes et Fabulettes : favorisant l'éveil de l'imaginaire du tout petit, lui permettant avec l'accompagnement de son parent, de découvrir le langage, la communication et de développer son sens artistique, en partenariat avec la médiathèque, service municipal (service gratuit)
- Un K'fé parents : la Parenthèse offre la possibilité aux parents d'un moment de pause, où les adultes se rencontrent, tissent des liens, se voient offrir la possibilité de dire leurs angoisses, difficultés, de se questionner autour du sens de l'éducation, échanger, débattre, développer leurs compétences parentales
La Parenthèse est un moment de récréation parentale, une nouvelle respiration pour affronter le quotidien. C'est un lieu prônant l'écoute, la tolérance, le non jugement, le respect d'autrui, de sa parole. Il se veut un temps d'échanges et de partage, de convivialité, de rires et de sourires pour trouver une dynamique du mieux vivre et être ensemble.

Dans le cadre de ses missions, le CCAS de Saint-Avoid a pour projet de développer l'axe : accompagnement et soutien à la parentalité. La réflexion autour de cette thématique a débouché sur l'étude et la faisabilité de la mise en œuvre d'un projet Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE), dans une zone urbaine sensible.

Grâce à la volonté de tous les acteurs de terrain concernés par l'action sociale, la prévention précoce et l'accompagnement à la parentalité, les projets portés par la ville de Saint-Avoid se développent à la satisfaction des citoyens de la commune, mais aussi des communes avoisinantes y bénéficiant.

La Maison de la Petite Enfance « Arc-en-Ciel » :

La gestion du multi-accueil (crèche et halte-garderie) est confiée à l'association « Arc-en-Ciel », par le biais d'une convention bi-partite.

Les locaux appartiennent à la ville de Saint-Avold, qui les met gracieusement à disposition de l'association. Le coût annuel du loyer valorisé, d'un montant de 60 000 €, est inscrit dans les documents budgétaires de cette dernière.

Cette structure a vocation à accueillir les enfants de 3 mois à 6 ans, dans la limite des places disponibles (en priorité les enfants de Saint-Avold), qui lui sont confiés par leurs parents ou leurs représentants légaux, dans le respect de l'agrément et de l'arrêté du Président du Conseil départemental.

340 enfants sont inscrits à l'année, la structure ayant un agrément pour 44 places, représentant un total d'heures de garde de 27 086 heures. L'amplitude horaire est défini de 7 h 30 à 18 h.

La ville de Saint-Avold a signé un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de la Moselle, ce qui permet à la structure de bénéficier de la PSU (Prestation de Service Unique). La participation des familles est ainsi calculée en fonction de leurs ressources, ce qui permet aux plus démunies, de bénéficier d'un tarif horaire adapté.

Le multi-accueil fournit les repas (collation du matin, repas de midi, goûter, sans oublier les biberons pour les bébés), ainsi que la fourniture des couches.

La ville participe au fonctionnement de la structure, par le biais d'une subvention d'équilibre, à hauteur de 300 000 €/an.

Celle-ci est absorbée en grande partie par les frais de personnel (17 personnes diplômées), mais est utilisée également pour les activités des enfants : des spectacles au sein de la structure, avec la participation des parents (conteurs, clowns,...) Ceux-ci sont régulièrement impliqués dans les animations et la vie du multi-accueil.

TARIFS 2015 TENANT COMPTE DE L'AIDE DE LA CAF

FAMILLE							
	Tarif Plancher		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	Cotisation Annuelle
	Annuel	Mensuel	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%	
Saint Avold	7 769,88	647,49	0,39	0,32	0,26	0,19	12 €
Extérieur	7 769,88	647,49	0,47	0,38	0,31	0,23	12 €

FAMILLE							
	Tarif Plancher		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	Cotisation Annuelle
	Annuel	Mensuel	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%	
Saint Avold	58 146,12	4 845,51	2,91	2,42	1,94	1,45	12 €
Extérieur	58 146,12	4 845,51	3,49	2,90	2,33	1,74	12 €

TARIFS A COMPTER DE FEVRIER 2015



FICHE 6 : SANTE, HYGIENE, ALIMENTATION

ACTIONS SUR L'ALIMENTATION :

La restauration scolaire de Saint-Avold accueille un total de 360 enfants dans ses deux restaurants de l'hyper-centre et périphérique (Colonnades et Oderfang) et ses deux restaurants satellites dans deux quartiers excentrés (Carrière et J. D'arc).

Toute l'année les enfants peuvent goûter des plats de qualité car les produits utilisés sont des produits frais cuisinés sur place (purée, carottes vichy, ratatouille maison...).

Durant l'année scolaire des actions sont mises en place au niveau de la restauration avec des semaines à thèmes ou des journées ponctuelles :

- Semaine du goût
- Fraich'attitude : promotion des fruits et des légumes frais
- Journée Bio : promotion de l'agriculture biologique
- Journée à thème pour les fêtes comme Noël, l'épiphanie, le mardi gras ou Pâques.

Une diététicienne organise les menus selon la réglementation en vigueur, GEMRCN, qui impose de réaliser des menus sur 20 jours consécutifs tout en gardant un équilibre et une diversité pour les enfants.

De plus, une attention toute particulière est portée sur les repas des enfants, en fonction de leur état de santé (allergie aux aliments), en fonction de la diversité culturelle (religion ou régime alimentaire spécifique : végétarien ou autre).

Mise à disposition de la diététicienne à la Maison des Adolescents pour la prise en charge d'adolescents ayant besoin d'un suivi diététique (principalement surpoids). Il s'agit d'un espace santé anonyme et gratuit dédié aux adolescents.

Action de prévention sur l'alimentation, l'équilibre alimentaire dans les écoles, collèges de la ville en partenariat avec le service scolaire,

Partenariat avec certains autres services de la ville sur des journées ou WE à thèmes comme par exemple « Week-End sport et santé ».

Participation à l'action « Un fruit à la récré » qui est un programme destiné à favoriser la découverte et initier les enfants au plaisir de consommer des fruits et des légumes, et à leur donner de bonnes habitudes alimentaires.

Le restaurant d'enfants principal (Oderfang) fournit les repas de tous les enfants du multi-accueil, en liaison chaude.

Au sein de l'épicerie sociale de Saint-Avold, des ateliers pédagogiques sont proposés aux bénéficiaires, relatifs à la santé, à l'hygiène et à l'alimentation.

Ainsi, les conseils et les recommandations faites aux familles portent leurs fruits et se répercutent sur le bien-être de leurs enfants.

Il peut s'agir :

- D'apprendre à cuisiner des repas avec des produits divers et sains, dans le but de bénéficier d'une alimentation variée et surtout équilibrée. Des mercredis après-midi seront réservés ateliers spécifiques enfants et jeunes (cuisson de gâteaux, sensibilisation à l'hygiène, etc...)
- De recommandations sur l'hygiène alimentaire
- De recommandations sur l'hygiène corporelle, lavage des mains, brossage des dents, prendre conscience de l'estime de soi, ...

Ces ateliers ont lieu une fois par semaine et tendent à se développer, en fonction des besoins. Ils sont assurés par une conseillère en économie sociale et familiale.



Le personnel du CCAS apporte un soutien et un appui aux familles, qui n'ont pas ou peu accès aux soins, en raison de leur condition modeste. Pas de mutuelle dans la plupart des situations.

Une aide à la confection de dossiers CMU, CMUC et ACS est proposée par le personnel du CCAS.

Des aides financières spécifiques peuvent leur être accordées pour le paiement de leurs factures d'hospitalisation ou de médicaments en souffrance.

Toute question relative à la santé peut trouver une réponse, soit immédiate, soit par l'intermédiaire d'autres organismes partenaires du CCAS : la CPAM, la maison des adolescents, la PMI, ...

Au sein de la maison des adolescents, des espaces-jeunes municipaux et des centres sociaux présents sur tout le territoire, des animations de quartiers sont organisées par les animateurs et éducateurs, qui les informent sur les conduites à risque, tabac, alcool, VIH, drogue...



Ville amie des enfants

FICHE 7 : HANDICAP

La Ville de Saint-Avold, dès publication de la loi handicap du 11 février 2005, a pris en compte l'ensemble des recommandations prescrites.

Sur une période de un an, la Ville a procédé par l'intermédiaire de ses services techniques, à l'état des lieux de ses voiries (115 kms.) ainsi qu'à l'état des lieux de ses bâtiments communaux (109 bâtiments.).

Une commission « handicap » a été créée intégrant différentes associations représentantes des différents handicaps.

Ces états des lieux détaillés et de nombreuses réunions avec la commission « handicap » ont permis d'établir un plan handicap intégrant deux programmes de travaux détaillés échelonnés sur plusieurs années.

Au niveau des voiries, la Ville a réalisé de nombreux travaux tels que passages piétons avec rabaïssment des bordures, pose de bandes podotactiles, etc. Ces travaux ont été programmés conformément au schéma de déplacement urbain.

Au niveau des bâtiments communaux, la programmation a pris en compte les bâtiments par ordre d'importance en termes de fréquentation. Les travaux ont notamment intégré la réalisation de rampes d'accès, la pose de garde-corps, la mise en conformité des ascenseurs, l'élargissement d'accès, etc.

La Ville a également réalisé un cahier des charges permettant d'inscrire dans tous les projets neufs les dispositions à respecter.

Des projets tels que la réalisation d'un espace de balnéothérapie à l'IEM du quartier Huchet, la réalisation d'un cheminement PMR en forêt, l'adaptation aux handicaps des aires de jeux, etc. ont également été réalisés.

La Ville consacre annuellement un budget de 60 k€ à 100 k€ pour l'adaptation de ses équipements aux handicaps.

De nombreuses réunions ont également été organisées avec l'ensemble des commerçants, artisans et propriétaires d'Etablissements Recevant du Public pour la mise en conformité de leurs biens.

Saint-Avold se situe en tête du département de la Moselle au niveau de la réalisation de mises en conformité sur son territoire.

Parmi les réalisations effectuées, certaines concernent directement les enfants et les jeunes :

Handicap visuel :

- Parcours accessibilité avec des aveugles et des malvoyants
- Affichage de la semaine du chien guide d'aveugle
- Création d'une bibliothèque sonore, au sein du centre culturel en partenariat avec le LIONS CLUB de Saint-Avold
- Mise en place de bandes podotactiles et de repères sur les escaliers des bâtiments communaux, centres sociaux du quartier Jeanne d'Arc et quartier Huchet

Handicap personne à mobilité réduite :

- Suivi annuel des bailleurs sociaux pour évaluer leur progrès en matière d'aménagements de leurs locaux
- Accessibilité des centres sociaux de deux quartiers, aménagements au centre équestre
- Accessibilité au centre culturel
- Accessibilité de la sortie de secours à l'IEM
- Réalisation d'un espace de balnéothérapie à l'Institut d'Education Motrice (IEM), gérée par l'Association des Paralysés de France
- Création d'un jardin des sens à l'IEM
- Mise à disposition des locaux de l'IEM par la Ville
- Création de toilettes handicapées dans les écoles
- Création de rampes d'accès dans les écoles
- Rabaissées de bordure au SESSAD (établissement pour enfants et jeunes autistes).

Les personnels de la mairie, de l'office de tourisme, du centre culturel et du stade nautique ont été formés par un sociologue à assurer un meilleur accueil des personnes frappées par un handicap mental.

La ville de Saint-Avold soutient le projet de création d'une micro-crèche, avec le SESSAD et l'association ENVOL LORRAINE, qui sera destinée spécifiquement à identifier très tôt les enfants porteurs du handicap de l'autisme. Aussi, grâce à cette approche, les enfants pourront bénéficier de soins adaptés dès leur plus jeune âge.

Le CCAS participe chaque année à l'opération « brioches de l'amitié », organisée par l'AFAEI. Le but est de récolter des fonds destinés au handicap.

La ville est partenaire de toutes les associations qui oeuvrent dans le domaine du handicap. Elle met ses équipements sportifs à disposition de l'IME (Institut Médico-Educatif). Un partenariat existe entre le SESSAD et le centre social d'un quartier pour des activités communes avec les enfants autistes.



Ville amie des enfants

FICHE 8 : EDUCATION

Forte de ses 10 écoles maternelles, 8 écoles élémentaires, 3 collèges et 3 lycées, la ville de Saint-Avold accueille sur son territoire 5 940 enfants et jeunes originaires de Saint-Avold, mais aussi pour un grand nombre, originaires de communes extérieures surtout dans les collèges et les lycées. Deux lycées proposent un internat.

Propriétaire des écoles maternelles et élémentaires et ayant une compétence générale en la matière, la ville a en charge leurs réparations, leur équipement et leur fonctionnement.

Dans ce cadre et hormis l'action éducative scolaire, qui est du ressort exclusif de l'Education nationale, la ville de Saint-Avold n'a pas attendu la réglementation en vigueur sur les nouveaux rythmes scolaires pour mettre en place des activités péri-éducatives. Cependant, elle adhère à ce programme depuis la rentrée 2014 et a développé tout un réseau de partenariats en vue de coordonner l'organisation de ces activités et assurer l'articulation de son intervention sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative.

Ainsi, un projet éducatif territorial (PEDT) 2015/2018 a été réfléchi et sera finalisé prochainement. Son contenu s'appuiera sur une convention d'objectifs signée entre la Ville, l'Education nationale, la DDSC et la CAF.



PROJET EDUCATIF

TERRITORIAL

2015/2018

INTRODUCTION

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de **proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité** avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet, relève à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le PEDT est élaboré à l'initiative de communes ou d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et destiné aux enfants scolarisés sur le territoire de ces collectivités. Il structure l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Le PEDT prévoit prioritairement, mais non exclusivement, des activités proposées pendant le temps périscolaire aux jeunes scolarisés dans les écoles primaires du territoire concerné. Ce temps est lié aux horaires de début et de fin de l'école, ainsi qu'à l'horaire de la pause méridienne, arrêtés par le directeur académique des services de l'éducation nationale en application des articles D. 521-10 à D. 521-13 du code de l'éducation modifiés par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Les activités éducatives que propose le PEDT peuvent s'articuler, le cas échéant, avec les projets d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre sur le temps scolaire, de même qu'avec les projets conçus sur le temps extrascolaire notamment en matière d'offre d'APS.

Ainsi, le PEDT prend la forme d'une **convention** conclue entre le maire, le préfet, le directeur académique, les services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie qui coordonne leurs interventions pour organiser dans l'enceinte de l'école les activités péri-éducative répondant aux besoins des enfants.

Le PEDT est un **instrument souple et adaptable** à toutes les réalités locales. Il s'appuie sur les activités déjà mises en place par les collectivités territoriales compétentes.

A Saint-Avoid, la Ville a institué un service d'activités péri-éducatives à la rentrée scolaire 2014/2015, constituant ainsi son avant-projet de PEDT, et a fixé sa tarification. Le Conseil Municipal avait notamment chargé le Maire et son Adjointe déléguée de poursuivre l'élaboration du PEDT sur la base du dispositif mis en place à la rentrée 2014/2015.

Ainsi, depuis la dernière rentrée scolaire, une démarche de concertation a été initiée par La Ville de Saint-Avoid et dans le cadre d'un groupe de pilotage sous l'égide de Madame Véronique BOUR-MAS, Adjointe au Maire déléguée à l'Education, la Vie scolaire et la Culture. Plusieurs séquences de travail avec les principaux acteurs engagés dans cette démarche (inspection, directrices d'écoles, responsables des services de la Ville, Communauté des Communes....) et les partenaires du monde associatif ont permis de construire un projet éducatif territorial.

Les Directrices et directeurs d'école ont été consultés sur le PEDT lors d'une réunion qui s'est tenue au mois de juin 2015 avec l'aval de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

En outre, le PEDT a été présenté à l'inspecteur de l'Education nationale, aux conseils d'école de l'ensemble des groupes scolaires qui ont pu donner un avis sur le programme d'activités péri-éducatives, comme le prévoit l'article D. 411-2 du Code de l'éducation, ainsi que sur l'organisation de la semaine scolaire.

Le monde enseignant s'est globalement prononcé en faveur du maintien des horaires de classe actuels.

DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES, LA VILLE DE SAINT-AVOLD A MIS EN PLACE DES ATELIERS PERI-EDUCATIFS TOUS LES JOURS DE 16 H 30 A 17 H 30 DURANT LE TEMPS PERISCOLAIRE.

Les ateliers péri-éducatifs sont tournés vers la découverte, la création, la détente, la rencontre et l'expression. Ils fonctionneront entre deux périodes de vacances.

Ces ateliers s'adressent aux enfants inscrits à l'accueil périscolaire du soir et seront encadrés par des animateurs diplômés et qualifiés de la Ville et des associations locales, sans coût supplémentaire.

Toute inscription aux ateliers péri-éducatifs engage la présence de l'enfant durant toutes les séances.

Vous trouverez dans ce livret les propositions d'ateliers pour l'année scolaire 2014/2015 (sous réserve de modifications).

LES ECOLES MATERNELLES

BOULEVARD DE LORRAINE

Période 1	3 novembre au 19 décembre 2014
Jeudi	Dessin artistique
Période 4	27 avril au 3 juillet 2015
Mardi	Sarbacane

CRUSEM

Période 1	3 novembre au 19 décembre 2014
Jeudi	Sarbacane
Vendredi	Lecture de conte
Période 2	5 janvier au 6 février 2015
Mardi	Anglais
Vendredi	Lecture de conte
Période 3	23 février au 10 avril 2015
Lundi	Anglais
Vendredi	Lecture de conte et livres
Période 4	27 avril au 3 juillet 2015
Jeudi	Basket

RONDE

Période 2 du	5 janvier au 6 février 2015
Lundi	Jeux théâtraux
Période 3	23 février au 10 avril 2015
Jeudi	Dessin artistique

LES ECOLES MATERNELLES

JEANNE D'ARC

Période 1	3 novembre au 19 décembre 2014
Vendredi	Basket
Période 2	5 janvier au 6 février 2015
Jeudi	Dessin artistique

DOURD'HAL

Période 2	5 janvier au 6 février 2015
Vendredi	Initiation escrime
Période 4	27 avril au 3 juillet 2015
Jeudi	Dessin artistique

LA CARRIERE

Période 1	3 novembre au 19 décembre 2014
Jeudi	Initiation escrime
Période 2 du	5 janvier au 6 février 2015
Jeudi	Basket
Période 3	23 février au 10 avril 2015
Lundi	Jeux théâtraux

WENHECK

Période 1	3 novembre au 19 décembre 2014
Lundi	Jeux théâtraux
Période 2	5 janvier au 6 février 2015
Jeudi	Initiation escrime
Période 3	23 février au 10 avril 2015
Jeudi	Basket

HUCHET

Période 1	3 novembre au 19 décembre 2014
Lundi	Espagnol
Mardi	Lecture de contes et livres
Période 2	5 janvier au 6 février 2015
Mardi	Lecture de contes et livres
Vendredi	Jeux d'oppositions
Période 3	23 février au 10 avril 2015
Mardi	Lecture de contes et livres
Jeudi	Initiation escrime

LES ECOLES ELEMENTAIRES

CRUSEM

Période 1	3 novembre au 19 décembre 2014
Lundi	Tennis
Mardi	Anglais
Jeudi	Initiation au judo
Vendredi	Droits de l'enfant
Période 2	5 janvier au 6 février 2015
Mardi	Arts du cirque
Jeudi	Création artistique et manette
Vendredi	Bridge
Période 3	23 février au 10 avril 2015
Mardi	Football
Jeudi	Musique
Vendredi	Escrime
Période 4	27 avril au 3 juillet 2015
Lundi	Dessin artistique
Mardi	Anglais
Jeudi	Kinball
Vendredi	Basket

DOURD'HAL

Période 1	3 novembre au 19 décembre 2014
Lundi	Atelier de contes
Période 2	5 janvier au 6 février 2015
Mardi	Prévention routière
Jeudi	Musique
Vendredi	Escrime
Période 3	23 février au 10 avril 2015
Lundi	Secourisme
Mardi	Sarbacane
Jeudi	Développement durable
Période 4	27 avril au 3 juillet 2015
Mardi	Arboretum
Jeudi	Course d'orientation

HUCHET

Période 1	3 novembre au 19 décembre 2014
Lundi	Secourisme
Mardi	Ludothèque
Jeudi	Tir à l'arc
Vendredi	Boules lyonnaises
Période 2	5 janvier au 6 février 2015
Lundi	Tennis de table
Mardi	Droits de l'enfant
Jeudi	Initiation judo
Vendredi	Sarbacane
Période 3	23 février au 10 avril 2015
Lundi	Dessin artistique
Mardi	Kinball
Jeudi	Escrime
Période 4	27 avril au 3 juillet 2015
Lundi	Rugby et entraînement aux jeux
Mardi	Espagnol
Jeudi	Football

LA CARRIERE

Période 1	3 novembre au 19 décembre 2014
Mardi	Football
Jeudi	Escrime
Période 2	5 janvier au 6 février 2015
Lundi	Dessin artistique
Mardi	Atelier de contes
Jeudi	Prévention routière
Vendredi	Basket
Période 3	23 février au 10 avril 2015
Lundi	Tennis
Mardi	Musique
Jeudi	Initiation au judo
Période 4	27 avril au 3 juillet 2015
Lundi	Kinball
Mardi	Ludothèque

Hors PEDT, la Ville participe financièrement au fonctionnement, aux activités et sorties des écoles :

Fonctionnement :

Hormis les coûts de fonctionnement liés aux bâtiments (réparations, fluides,...), le budget dévolu aux écoles a permis :

- Equipement d'aires de jeux dans toutes les écoles
- L'informatisation de toutes les classes du primaire avec mise à disposition du Personnel du service informatique pour la gestion des problèmes et la maintenance
- Mise en place de photocopieurs dans toutes les écoles avec gestion des problèmes et maintenance par le service informatique
- Mise en place d'un tableau interactif par école élémentaire.



Le budget dévolu par classe est de 29 € par élève de maternelle et élémentaire (1280 élèves du public) pour permettre l'achat de petites fournitures, affranchissement, coût des copies, petit matériel,...

A cela, il faut ajouter pour les sorties et voyages scolaires :

- 20 € par enfant domicilié à Saint-Avold pour un voyage de moins de 6 jours (collèges et lycées)
- 40 € par enfant domicilié à Saint-Avold pour un voyage de plus de 6 jours (collèges et lycées)

- Le coût du transport pour les sorties pédagogiques : prise en charge d'une sortie par an et par classe dans un rayon de 50 km
- Le coût du transport pour les déplacements intra-muros pour se rendre à la piscine, le centre culturel, les stades et les gymnases dans le cadre des activités scolaires
- Participation aux classes transplantées dans et hors du département (classes de neige, de mer ou de découverte), à raison d'une à deux classes par an, en fonction de la demande
- Participation aux échanges scolaires, voyages à l'étranger pour les collèges et les lycées.

Dans le cadre de la journée des droits de l'enfant, la Ville, partenaire de l'antenne locale de l'UNICEF, les écoles et le Conservatoire de Saint-Avold, organise un spectacle sur un thème défini annuellement par l'UNICEF au centre culturel Pierre Messmer. Environ 300 enfants y participent chaque année et la municipalité met à disposition sa salle de spectacle et prend en charge les transports, les goûters et les cadeaux.



Soutien de la Ville aux manifestations, concours et actions de sensibilisation auprès des écoles :

- Fête de fin d'année des écoles : mis à disposition de locaux et de matériel
- Fêtes de pâques : organisation d'une chasse aux œufs dans une école maternelle de la Ville (une différente par an), avec présence du lapin de Pâques. Distribution de friandises à l'issue de la manifestation.



- Fête de la Saint-Nicolas : hormis le traditionnel défilé organisé par la Ville, en partenariat avec le Carnaval-Club local, Saint-Nicolas rend visite aux enfants des écoles maternelles qui le souhaitent, ainsi qu'aux bambins du multi-accueil, pour distribuer des friandises et assurer une petite animation.
- Concours de sapin de Noël : les écoles sont invitées à concourir pour le plus beau sapin de Noël. Le jury se compose de représentants du service scolaire de la Ville, ainsi que d' Elus municipaux. Un concours de dessin peut également être proposé.

Les enfants des écoles élémentaires sont sollicités chaque année, afin de réaliser un dessin, qui sera distribué avec les invitations des seniors au repas de Noël des personnes âgées de la commune

- Concours de coloriage : dans le cadre de la célébration de la journée internationale des droits de l'enfant, des écoles maternelles et élémentaires ont répondu présent pour participer à ce concours original et haut en couleur pour que les enfants s'expriment sur leurs droits dans la Ville à travers une grande fresque à colorier.

La ville de Saint-Avold prend en charge toute la logistique de ce concours avec le partenariat de l'antenne UNICEF locale.

Trois fresques circuleront dans les structures ayant répondu positivement, à savoir 3 écoles maternelles, 3 écoles primaires, des espaces périscolaires, 4 espaces jeunes municipaux ainsi que les enfants du SESSAD.

Ces fresques sont destinées à être exposées au centre culturel lors de la célébration de la journée internationale des droits de l'enfant le 23 novembre 2015 avant d'être transmises à UNICEF France pour concourir.

En parallèle, le comité UNICEF local apportera son soutien aux écoles pour la réalisation des dossiers de plaidoyers.

- Consultation nationale des 6/18 ans : Saint-Avold, ville amie des enfants a souhaité participer à cette consultation 2015/2016. Cinq écoles élémentaires, ainsi que les trois collèges de la ville y participent, avec un effectif de 1 082 enfants.
Le partenariat avec le service scolaire et le comité UNICEF local est incontournable.

Evènement culturel : le festival annuel de théâtre jeune public naborien « Les Passerelles »

Organisé par le centre culturel Pierre Messmer avec l'inspection de l'Education nationale, soutenu par de nombreux sponsors et partenaires, ce festival offre, par l'intermédiaire de sa programmation scolaire, l'occasion aux jeunes naboriens de découvrir le théâtre sous de multiples facettes.

Le tarif est de 4€/enfant. La Ville prend en charge le déplacement, l'hébergement, les repas, les cachets des artistes, ainsi que les droits d'auteur, pour un montant total de : 16 000 € net. Elle prend en charge également le transport des scolaires jusqu'au centre culturel.

Sport à l'école primaire :

Action en direction des jeunes de 6 à 11 ans, qui concerne 1 227 élèves. Les interventions sont réalisées dans les 8 groupes scolaires par les ETAPS du service des sports, dans le 1/3 temps consacré à l'éducation physique et sportive. Des Usépiades départementales sont organisées tous les ans sur Saint-Avold.

L'objectif de cette action est l'initiation et l'éducation sportives.

Loin d'être considérée comme faisant concurrence aux autres institutions sportives, elle constitue une véritable passerelle avec le mouvement sportif et l'école municipale des sports tout en respectant les instructions officielles de l'Education nationale.



Informations supplémentaires :

La ville apporte une aide logistique (locaux, matériel et personnels) à un lycée naborien pour l'organisation d'un concert humanitaire, se déroulant chaque année au centre culturel.

Accueil périscolaire hors nouveaux rythmes scolaires : oui.

Une aide aux devoirs est proposée par les enseignants dans certains établissements

Il existe 2 CLIS sur la commune : une classe en centre ville et une autre dans un quartier contrat de ville et 1 CLIN dans un quartier contrat de ville.

Il n'y a pas de classes passerelles sur la commune à proprement parler.

Cependant, quelques écoles maternelles reçoivent des petits à partir de 2 ans et demi, pour quelques journées d'adaptation, avec leurs parents, avant chaque rentrée scolaire.

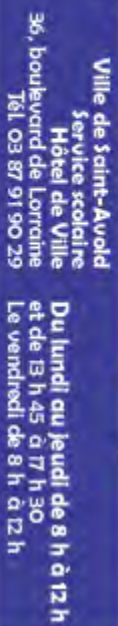
Le service scolaire édite chaque année un Memo scolaire distribué dans tous les établissements et à disposition des parents, avec des renseignements pratiques sur les activités extrascolaires proposées par la Ville. Ci-après la plaquette :

Académie de Metz-Nancy (Zone B) :
Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Reprise des cours : mardi 1^{er} septembre 2015
Toussaint : samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2015
Noël : samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016
Hiver : samedi 6 février au lundi 22 février 2016
Printemps : samedi 2 avril au lundi 18 avril 2016
Début des vacances d'été : mardi 5 juillet 2016

zone A	zone B	zone C
Boonville, Boone Clarendon, Grand Grove, Zachary, more here Bridges	Boonville, Boone, Grand Clarendon, Grand Grove, Zachary, more here Bridges	Boonville, Boone, Grand Clarendon, Grand Grove, Zachary, more here Bridges

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100



Ecoles maternelles et élémentaires

pendant les vacances scolaires



Horaires de classe

Lundi	8 h 30 / 11 h 45 et 13 h 45 / 15 h 45
Mardi	8 h 30 / 11 h 45 et 13 h 45 / 15 h 45
Mercredi	8 h 30 / 11 h 30
Jeudi	8 h 30 / 11 h 45 et 13 h 45 / 15 h 45
Vendredi	8 h 30 / 11 h 45 et 13 h 45 / 15 h 45

Accueil périscolaire

• Le matin et le midi

Un accueil périscolaire gratuit est organisé dans toutes les écoles par la Municipalité le matin de 7 h 30 à 8 h 20 et le midi de 11 h 45 à 12 h 15 ainsi que le mercredi de 7 h 30 à 8 h 20 et de 11 h 30 à 12 h 15.

Pour plus de renseignements, s'adresser directement au service scolaire.

• L'après-midi

Un accueil périscolaire payant est mis en place de 15 h 45 à 18 h dans toutes les écoles. Les enfants ont la possibilité de participer aux ateliers péri-éducatifs mis en place à partir du 7 septembre 2015 de 16 h 15 à 17 h 15.

Pour plus de renseignements s'adresser au service scolaire de la Mairie :
Tél. 03 87 91 90 29

CANTINE SCOLAIRE

La cantine fonctionnera sur quatre sites (Oderfaring, «Les colonnades», école maternelle de La Carrière, foyer Jeanne d'Arc).

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la cantine scolaire d'Oderfaring. Aucun enfant ne pourra être accepté sans inscription préalable.

Tarifs : 3,80 euros pour les enfants de Saint-Avoid
7,30 euros pour les enfants de l'extérieur et occasionnels

Cantine scolaire d'Oderfaring (Centre Adèle Municipal)
Rue de l'Émitage à SAINT-AVOID - Tél. 03 87 92 02 57.
Les bureaux de la cantine scolaire sont ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 h 15 à 17 h et le mercredi matin de 8 h à 12 h.

Activités proposées par le service Jeunesse et sports de la ville (8/17 ans). Rens. 03 87 91 90 35

• Cap Sport Aventure - 8 -14 ans

Stages sportifs d'été sur le thème des activités de pleine nature. Encadrement de 10 h à 17 h par des éducateurs.

• Pass Jeunesse - 8 -14 ans

Sports à la carte pendant les vacances.
Le Pass Jeunesse est valable du 01/09/2015 au 31/08/2016 pour toutes les vacances scolaires.

• Moselle Maccadam Jeunesse - 14-17 ans

Pour découvrir des activités sportives et culturelles au sein des maisons de quartiers.

Pour tout savoir sur les clubs sportifs et les sports proposés à Saint-Avoid
Renseigne-toi au service Jeunesse et Sports de la Ville.

A savoir

Mercredi loisirs, aides aux devoirs, sorties, ateliers loisirs... de nombreux organismes vous proposent à Saint-Avoid un panel de services à destination des enfants et des adolescents. Pour plus de renseignements, contactez le service Vie Associative au 03 87 91 90 54.

Pensez à

De nombreuses activités sportives, culturelles, artistiques sont proposées par les associations habitantes pendant les périodes scolaires. Liste des associations sur : www.mairie-saint-avoid.fr.

Les activités proposées...

Les Accueils de Loisirs sans Hébergement - 5/12 ans

Centre Aéré Municipal d'Oderfong

Pendant les vacances d'été de 9 h à 17 h 30.
Accueil possible dès 7 h 45. Semaine à thème.
Inscription à la semaine. Repas et goûter compris.
Service Vie Associative de la Ville - Tél. 03 87 91 90 54 ou au 03 87 91 90 36.



UFTIC

Pendant les vacances de printemps et d'été de 7 h 45 à 17 h.
Repas et goûter compris.
UFTIC - Route de Porcellette - Tél. 03 87 29 78 18 et 06 09 44 28 09.

Les Accueils de Loisirs sans hébergement

MJC - 5/12 ans

Accueil de loisirs à la semaine de 8 h à 17 h. Repas compris.
MJC - 1, rue de la Chapelle - Tél. 03 87 92 23 83.



Les espaces jeunes - 6/17 ans

Espace Jeunes Huchet / Tyrol

1, avenue de l'étang - Tél. 03 87 92 04 35

Espace Jeunes Jeanne d'Arc / Arcadha

1, rue de l'Ecole - Tél. 03 87 90 37 55

Espace Jeunes La Carrière / Wenhech

9, rue du château d'eau - 03 87 04 94 75

Espace Jeunes Faubourg

11, résidence du Faubourg - 03 87 00 34 60



14/17 ans

Envie de monter un projet sportif ou culturel ?
Contacte-nous !
06 20 32 07 27

Dourdhail Bd de Lorraine
Jeanne d'Arc Wenhech Frisch Huchet Ronde
Crussem Carrière



Transports scolaires

4 Liaisons sont proposées pour le transport des enfants.

Trois liaisons sont assurées et prises en charge par la Municipalité :

- «Le Faubourg / Ecole maternelle Boulevard de Lorraine»

Arrêt de bus : Lycée Charles Julliy

- «Lotissement la Clairière / Groupe scolaire Huchet»

Arrêt de bus : route de Porcellette, à hauteur des faux.

- «Le Faubourg / Ecole de Dourdhail»

Arrêt de bus : Lycée Charles Julliy

Une Liaison est assurée par le réseau Transavold

- «Le Faubourg / Groupe scolaire Pierre Frisch»

Le transport des enfants du Faubourg scolarisés à l'école Pierre Frisch est assuré par le réseau Transavold. La Municipalité prend en charge un aller-retour par jour (départ le matin – retour le soir). Le trajet « aller-retour » du midi est payant à raison de 8 euros par enfant et par mois.

Renseignements à Transavold : Tél. 03 87 91 16 07.
Arrêt de bus : Lycée Charles Julliy

Horaires des bus pour toutes les liaisons :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Départ 08 h 15 → Retour 11 h 50

Départ 13 h 30 → Retour 15 h 50

Mercredi :

Départ 08 h 15 → Retour 11 h 35

Sécurité de nos enfants

Toutes les traversées de rues à la sortie des écoles sont sécurisées par du personnel municipal formé à ce service.



Etablissements	Adresses	Téléphones	Noms des responsables
Maternelles			
- Ecole maternelle Bd de Lorraine	Boulevard de Lorraine	03 87 92 14 69	Mme M. SCHMITT
- Ecole maternelle Ronda	Passage des Poilus	03 87 92 14 80	R. HOMBERGER
- Ecole maternelle Carrière	Rue du Château d'Eau	03 87 92 07 42	Mme F. PORTE
- Ecole maternelle Werneck I	Rue Charcot	03 87 92 00 59	Mme C. HUSSON
- Ecole maternelle Werneck II	Rue de Montreuil	03 87 92 29 79	Mme V. CORNUAU
- Ecole maternelle Huchet	Rue des Croixelles	03 87 92 52 16	Mme C. SCHMITT
- Ecole maternelle Cuisson	Rue Cuisson	03 87 92 06 89	Mme C. LECUEN
- Ecole maternelle Jeanne d'Arc	Rue Barfon	03 87 04 43 59	Mme M. MOUTH
- Ecole maternelle Dourdhal	44, Rue de la Vallée	03 87 92 21 25	Mme K. DAUB-VALENTIN
- Ecole maternelle Ste Chrétienne	1, Passage du Penlonniet	03 87 92 07 77	Mme C. BOTTEUX
Elémentaires			
- Ecole élémentaire P. Frisch	Rue du Général de Gaulle	03 87 92 21 59	Mme C. LAPORTE
- Ecole élémentaire Carrière	Rue du Château d'Eau	03 87 92 21 91	M. F. BOUCHER
- Ecole élémentaire du Werneck	Rue Charles de Foucauld	03 87 92 14 69	M. S. HENRY
- Ecole élémentaire Cuisson	Rue Cuisson	03 87 92 23 00	Mme F. REBER
- Ecole élémentaire Ode Huchet	Rue des Croixelles	03 87 92 11 92	Mme C. WOLRINS
- Ecole élémentaire Cde Jeanne d'Arc	Rue des Ecoles	03 87 04 64 69	Mme M. MOUTH
- Ecole élémentaire Dourdhal	44, Rue de la Vallée	03 87 92 21 25	
- Ecole élémentaire Ste Chrétienne	1, Passage du Penlonniet	03 87 92 07 77	Mme C. BOTTEUX
Collèges			
- Collège La Carrière	50A, Rue de la Carrière	03 87 17 94 45	M. JC MENGER
- Collège La Fontaine	Rue de Lévain	03 87 91 07 47	M. F. CAMINI
- Collège Ste Chrétienne	1, Passage du Penlonniet	03 87 92 07 77	M. P. REHLINGER
Lycees			
- Lycée Polyvalent J.V. Porciet	Rue des Anglès	03 87 93 94 95	M. P. NOEL
- Lycée Polyvalent Ch. Julliy	Rue Froch	03 87 29 30 20	M. D. FURLAN
- Lycée Professionnel V. Metzinger	Rue de Montreuil	03 87 92 59 66	Mme C. FLOX
- Lycée Tech et Prof. Ste Chrétienne	Rue Houle	03 87 92 07 77	M. P. REHLINGER
- LUT de Moselle-Est	Rue Victor Damanga	03 87 93 91 00	Mme M. COCHET
- Circonscription Saint-Avoid Est	19A, rue du Général De Gaulle	03 87 92 07 34	M. N. DURUPET
Etablissements privés			
- Ecole d'Adultes-sociant	Rue Lemoine	03 87 90 67 40	Mme K. JUNG
- Institut d'éducation motion	53, Avenue Principale	03 87 92 15 92	Mme VAN RUYMBECHE
- Centre médico-scolaire	9, rue des Anglès	03 87 91 12 62	

Renseignements

Hôtel de Ville - Service scolaire
36, boulevard de Lorraine
Tél. 03 87 91 90 29 - Fax : 03 87 91 36 47
Responsable du service : Mme Sylviane PERIER

Enseignement sportif et artistique



ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS
Le mercredi, + de 30 activités sportives et de loisirs pour les 6/11 ans

Pour s'initier, dans une ambiance ludique, à la pratique de plusieurs disciplines (jusqu'à 5 disciplines réparties sur 5 périodes) en partenariat avec les clubs de Saint-Avoid, L'encadrement est assuré par un éducateur sportif diplômé mis à la disposition par les clubs ou le service Jeunesse et Sports de la ville.

➤ Séances : tous les mercredis après-midi à partir du 09/09/2015 (hors vacances scolaires).

➤ Horaires et lieux : selon l'activité choisie.

Ecole Municipale des Sports
Mairie de Saint-Avoid - Boulevard de Lorraine
Tél. 03 87 91 90 35 / Fax : 03 87 91 94 47
E-mail : jeunesse-sport@mairie-saint-avoid.fr

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le conservatoire dispense un enseignement de qualité et vous propose de nombreuses disciplines.

du conservatoire
Tél. 03 87 91 19 33

➤ Cours individuels

Accordéon, violon, alto, batterie, chant, clarinette, flûte traversière, guitare, guitare électrique, piano moderne, piano, saxophone, trompette, tuba, violon.

➤ Cours collectifs

Musique : Eveil musical, initiation musicale, formation musicale.

(Eveil musical à partir de 5 ans, initiation : 6 ans.)

Danse : jardin d'éveil à la danse, éveil à la danse, initiation à la danse, danse classique et danse contemporaine.

(Jardin d'éveil à la danse à partir de 4 ans, éveil : 5 ans, initiation : 6 ans.)

➤ Classes collectives

Ensemble à vents « Harmonie Junior », ensemble à cordes « Arco pizz », ensemble de la classe de flûte, chant choral : chorale d'enfants (enfants du primaire et début du collège) et chorale des jeunes (jeunes adolescents et lycéens).



Ville amie des enfants

FICHE 9 : JEU, SPORT, CULTURE, LOISIRS

Pour son développement physique et intellectuel, un enfant a besoin de jouer, de se dépenser, de bénéficier d'activités diverses dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs.

La ville de Saint-Avold a développé tout un panel d'activités récréatives et espaces de loisirs, de pratiques sportives, avec de nombreux équipements sportifs et de terrains de jeux, où les enfants peuvent se retrouver, se ressourcer, faire partie d'un groupe soudé, se détendre, communiquer,...

L'activité récréative n'est pas un luxe, c'est le plus « enfantin » des droits, tout simplement le droit d'être un enfant.

Comme l'a dit le poète chilien, Pablo Neruda : « l'enfant qui ne joue pas n'est pas un enfant ».

La ville de Saint-Avold a élaboré un projet éducatif, qui tient compte des spécificités géographiques du territoire et qui permet de garantir l'accès à tous les enfants.

PROJET ÉDUCATIF DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD

Le Projet Educatif prend en compte les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, notamment des activités sportives et culturelles.

Il prend en compte, le cas échéant, la spécificité de l'accueil de mineurs atteints de trouble de la santé ou de handicaps.

PILOTE DU PROJET :

Ville de SAINT-AVOLD – Service des Sports – Service Scolaire – Service Vie Associative

LE CONSTAT

La tranche d'âge concernée des 2-17 ans représente 3624 résidants, ce qui correspond à 20,74% de la population naborienne.

En comparaison la tranche d'âge des moins de 18 ans au niveau national est de 22,8%.

On note que la situation de la ville est éclatée tant au niveau géographique (7 quartiers décentralisés et distants les uns des autres), qu'au niveau culturel (environnement multi-ethnique : la population d'origine immigrée ou issue de l'immigration, se concentre essentiellement dans les quartiers Carrière-Wenheck et Faubourg).

Etant donné cette situation, les actions menées à travers le projet éducatif doivent être larges et s'adapter au public visé, à l'environnement socio-culturel, aux attentes variées des jeunes en matière d'activités.

La Ville est dotée de nombreuses infrastructures modernes, tant dans les domaines sportifs, culturels et socio-culturels (c.f liste des infrastructures en annexe).

On recense sur le territoire naborien environ 200 associations dont :

- 78 associations socio-culturelles et de loisirs
- 46 associations culturels et patriotiques
- 36 associations sportives
- 29 associations à caractère social

Autant de partenaires qui peuvent contribuer à l'action éducative de ce projet.

OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU PROJET :

- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Répondre aux besoins des enfants (expression, expérimentation, découverte et développement physique)
- Favoriser la socialisation en tissant un lien social afin que l'enfant puisse apprendre le respect de l'autre, la tolérance, la solidarité et la vie en collectivité, ainsi que le respect de l'environnement.
- Favoriser la prise de responsabilité de l'enfant afin qu'il puisse se prendre en charge pendant les activités.
- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées.
- Développer les capacités de chacun afin de progresser de façon dynamique, à son propre rythme, et de pouvoir ensuite participer à la réalisation de projets par lui-même.
- Améliorer la qualité des projets en fidélisant les personnels (formation continue, participation au projet associatif...)
- Permettre à l'enfant d'avoir un temps de loisir.
- Développer la mixité et combattre les inégalités

LES MOYENS

Pour répondre aux objectifs du projet éducatif, différents moyens sont utilisés :

- Les conventions avec les services de l'Etat, ainsi que l'appartenance au Contrat Éducatif Local.
- Les locaux
- La qualification de l'équipe d'encadrement
- La diversité des outils d'informations : communication par le site internet, les tracts, le bouche à oreilles...
- Le développement de différents axes d'activités :
 - L'axe culturel
 - L'axe éducatif
 - L'axe de la citoyenneté
 - L'axe des nouvelles technologies
 - L'axe sportif

.../...

LES CRITERES D'EVALUATION

- L'analyse des bilans des différents projets pédagogiques
- Une réunion annuelle permettra de faire la synthèse des différents bilans intermédiaires de chaque secteur d'activités

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DONT LES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET LES MINI-SEJOURS :

➤ Les services et les inscriptions :

- Périodes : durant les petites et grandes vacances et variables en fonction du service organisateur
- Tranches d'âges : 2 à 17 ans.
- Inscriptions : limitées en fonction de chaque service.

➤ Les réunions de préparation :

- Il n'est pas concevable qu'une équipe d'animation travaille sans concertation ni préparation en commun du travail.
- Ces réunions doivent permettre aux animateurs de s'approprier le projet éducatif et pédagogique des centres de loisirs ou des accueils.
- Les deux objectifs principaux de ces préparations sont basés sur :
 - un plan relationnel sur la connaissance de l'autre
 - un plan technique sur l'organisation et la préparation des activités

LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL :

➤ Le coordinateur :

- Il assure la coordination entre les différents centres de loisirs en étant garant de la bonne mise en œuvre du projet éducatif.

➤ Le directeur :

- Il définit le projet pédagogique, conformément au projet éducatif, avec son équipe d'animateurs.
- Il est responsable du bon fonctionnement du centre et garant de la sécurité des enfants.

➤ l'animateur :

- Il adhère au projet pédagogique
- L'animateur qui ne sollicite jamais l'aide de personne ne fait pas preuve d'ouverture et ne manifeste pas la volonté d'évoluer.
- Il doit s'adapter aux différents besoins des enfants.
- le CLSH est un service public, les parents sont « en droit » d'exiger de la municipalité et de ses agents un travail de qualité.

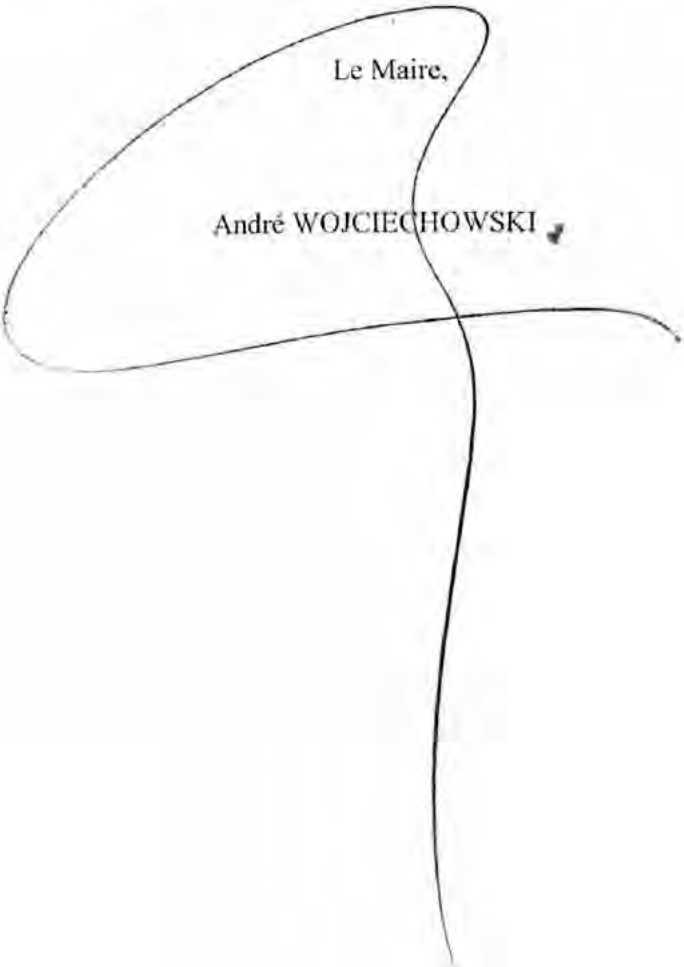
CONCLUSION

L'enfant étant au cœur d'un tel projet la Municipalité s'engage à poursuivre l'action éducative rencontrée dans le milieu familial et scolaire.

Saint-Aulde, le 16 juillet 2013.

Le Maire,

André WOJCIECHOWSKI



PROJET DE TERRITOIRE

En 2015, la ville de Saint-Avold abrite 36 associations sportives affiliées et compte environ 6 000 licenciés regroupés dans 40 disciplines sportives.

Le Service Municipal des Sports de la Ville se situe à l'interface entre les élus et le milieu associatif.

Les missions du Service sont diversifiées :

- **Favoriser la pratique sportive par la mise à disposition d'installations adaptées aux normes**
- **Aider les associations à travers les subventions dans des partenariats clairement définis par contrats d'objectifs**
- **Animer et promouvoir la ville par des actions d'envergure**
- **Mener une politique éducative grâce à l'action des éducateurs territoriaux**

Il s'agit de promouvoir une politique sportive en direction des jeunes. De nouvelles actions ont été impulsées :

- Création d'une école municipale des sports (octobre 2001)
- Création d'un pôle « Animation Sportive » (septembre 2001)
- Opération « Moselle Macadam Jeunesse », « Sport à l'Ecole Primaire », « Centre de Loisirs sans Hébergement CAP SPORT AVENTURE », etc...

L'enjeu est de réaffirmer le rôle du sport comme facteur majeur d'intégration, d'apprentissage de civisme, de citoyenneté et de démocratie et de considérer que l'insertion des jeunes dans la société suppose une gestion du temps libre et donc le choix d'accéder aux sports et aux loisirs. Il s'agit également d'atteindre une pratique sportive et éducative durable et organisée pour favoriser l'épanouissement et l'entrée dans la vie associative et de développer la pratique d'activités innovantes.

Les pistes d'actions

- Permettre la délocalisation des activités proposées sur d'autres quartiers afin de favoriser les rencontres des jeunes et la mixité sociale, et de développer les actions intercommunales
- Adapter les horaires d'ouverture des installations sportives en fonctions des besoins émergents
- Proposer des objectifs éducatifs et assurer la continuité avec le mouvement scolaire

- Participation des habitants afin de mobiliser autour de projets collectifs et valorisation des initiatives

Le Service des Sports s'attache par ailleurs à permettre l'accès à tous à l'offre sportive. La ville, lieu identitaire par définition, possède un patrimoine sportif qui est le bien de tous.

Pour atteindre les objectifs définis par la politique sportive, la Ville de Saint-Avold consacre des efforts importants en matière d'infrastructures sportives. Les équipements sportifs se répartissent comme suit :

STADES	
Stade du Centre	1 terrain d'honneur, 1 terrain d'entraînement synthétique 1 mini terrain d'entraînement 1 piste d'athlétisme 1 aire de saut en hauteur 1 aire de saut en longueur 1 aire de lancer (poids, javelot...) 1 salle de boxe
Stade de la Carrière	1 terrain d'honneur 1 mini terrain d'entraînement 1 piste d'athlétisme 1 aire multisports
Stade de la Cité Huchet	1 terrain d'honneur (synthétique)
Stade de la Cité Jeanne d'Arc	1 terrain d'honneur 1 mini terrain d'entraînement 1 piste d'athlétisme
Stade de Brack	1 terrain d'honneur (rugby) 1 piste d'athlétisme 1 skate park 1 terrain multisports 1 piste bicross
Stade du Wenheck Quartier Dourd'hal	1 terrain d'honneur 1 terrain de jeu

GYMNASES ET SALLES SPECIALISEES	
Gymnase COSEC	Salle omnisports (tennis, hand, basket, volley...)
Gymnase du Centre	Salle omnisports (tennis, hand, basket, volley...)
Gymnase Carrière	Salle omnisports (tennis, hand, basket, volley...)
Gymnase Crusem	Salle omnisports (tennis, hand, basket, volley...)
Gymnase de Brack	Salle omnisports (tennis, hand, basket, volley...)

Gymnase Huchet	Salle omnisports (tennis, hand, basket, volley...)
Gymnase La Fontaine	Salle omnisports (tennis, hand, basket, volley...)

SALLES SPECIALISEES	
Gymnase de Brack	1 Salle Tennis de Table 1 Salle d'Arts martiaux
Maison des Associations	2 salles de billard

INSTALLATIONS SPECIFIQUES	
Tennis Centre Ville	4 courts intérieurs + 4 courts extérieurs terre battue synthétiques
Tennis Cité Huchet	1 court extérieur
Tennis Tyrol	1 court extérieur
Centre équestre	1 manège couvert 2 carrières extérieures + 1 carrière couverte 1 piste de cross
Stade Nautique (géré par la CCPN)	2 bassins extérieurs 2 bassins intérieurs
Boulodromes	1 couvert Cité Huchet 1 couvert Cité Jeanne d'Arc 1 extérieur Cité Huchet 1 extérieur Cité Wenheck 1 extérieur Cité Carrière
Saint-Avold et quartiers	6 city stades

Ces équipements sportifs accueillent des événements d'ampleur régionale voire nationale. Au fil des années, il a été constaté la saturation des installations les plus importantes et la nécessité de réhabilitation de certaines infrastructures afin de répondre à une attente des utilisateurs dont les pratiques sont plus diversifiées et de répondre aux exigences de sécurité des fédérations.

Des créations et des réhabilitations d'équipements ont déjà été réalisées.

- Vestiaires et locaux au Complexe de Brack
- COSEC- Extension pour la création de toilettes pour handicapés et d'une salle de rangement handisport
- Terrain de football synthétique au Stade du Centre
- Construction d'un parc « d'arbres en arbres »
- Réfection des gymnases (buts de hand, basket, insonorisation...)
- Création d'une piste d'athlétisme synthétique

Afin d'accueillir des compétitions de haut niveau, se posera également à plus longue échéance la question de la construction dans le cadre de l'intercommunalité d'un **Complexe Omnisports**.

FAVORISER LA DIFFUSION DU SPORT ET DE LA CULTURE POUR ASSURER LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Poursuite de la Contractualisation avec les associations sportives

Motivation : Le principe contractuel s'est fortement développé ces dernières années. Il répond à un souci de cohérence et de transparence. Les collectivités doivent y avoir recours dès lors qu'il y a échange de prestation avec un tiers. Outre les considérations financières et économiques, la contractualisation qui se traduit par le conventionnement permet d'associer plus étroitement les associations à la mise en œuvre de la politique sportive engagée par la commune. La convention permet non seulement de définir les modalités de soutien au club par la collectivité mais aussi la contrepartie que le club s'engage à fournir. Il s'agit notamment de valoriser par ce biais les actions menées dans les quartiers au travers de la cohésion sociale, de l'éducation et de l'insertion, la lutte contre les incivilités et la violence, l'intégration des personnes handicapées, la promotion de la santé, etc..., de combler le décalage entre l'offre et la demande qui appelle des rapprochements entre les publics, en majorité jeune, et les clubs sportifs.

Périmètre : Les quartiers d'habitat social de la Ville de Saint-Avold

Description : Passation de convention d'objectifs avec un ou plusieurs clubs acceptant de décentraliser les activités sportives gratuites dans les différents quartiers. Les activités doivent être menées tout au long de l'année en soirée notamment afin de familiariser le public. Les sports privilégiés et appréciés sont généralement des sports de combat (boxe, judo, lutte, karaté...) qui nécessitent une maîtrise de soi et permettent de décharger l'agressivité ainsi que les sports collectifs tels que le basket, le handball et le football.

Coût prévisionnel : Il est variable en fonction du projet des clubs sportifs, de l'intervention d'un professionnel diplômé. Le coût annuel estimé est de 10 000 à 15 000 euros.

Financement prévisionnel : Ville de Saint-Avold, Conseil Général, Fonds Régional de Cohésion Social, Contrat de Ville.

Partenaires : Clubs sportifs, Clubs socio-culturels, CMSEA, services déconcentrés de l'Etat, Région, Département, Sponsors, bailleurs sociaux...

Maitrise d'ouvrage : Service des Sports

Maitrise d'œuvre : Service des Sports

FAVORISER LA DIFFUSION DU SPORT ET DE LA CULTURE POUR ASSURER LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Remise aux normes des installations sportives

Motivation : Longtemps conçus à destination exclusive du mouvement sportif, les équipements sportifs doivent aujourd'hui prendre en compte l'évolution des demandes sociales issues de l'augmentation des temps de loisirs et de diversification des pratiques sportives. La majorité des installations sportives qui sont des éléments structurants du patrimoine sportif a été réalisée dans les années soixante. Les équipements sportifs situés dans les quartiers méritent une action de remise aux normes et de sécurité (développement de la délinquance) et un plan de maintenance, d'entretien, d'hygiène et de sécurité sanitaire.

Périmètre : L'ensemble des quartiers de la Ville de Saint-Avold

Description : Il s'agit d'identifier les besoins et de mener des études préalables concernant les équipements nécessitant une réhabilitation (toiture, chauffage, acoustique, matériels sportifs etc...) de prévoir l'adaptation des équipements aux besoins des personnes handicapées, permettre la polyvalence compte tenu de la diversification des pratiques et la mise en sécurité en conformité avec les normes édictées par les fédérations sportives et le Code de l'urbanisme. La réhabilitation doit être également conçue dans un projet d'animation globale.

Coût prévisionnel : (en cours de chiffrage)

Financement prévisionnel : Etat, Région, Département, Ville

Maitrise d'ouvrage : Ville de Saint-Avold

Maitrise d'œuvre : à définir



ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS DE SAINT-AVOLD

PRESENTATION

L'Ecole Municipale des Sports est une institution incontournable, offrant un service de proximité nécessaire aux besoins de la population, et un véritable outil permettant la réalisation de la politique sportive locale en favorisant l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive.

Ce dispositif, lorsqu'il est mis en place dans les communes, apparaît comme un service public nécessaire pour la cohérence de la politique sportive éducative sur le territoire ; en effet l'Ecole Municipale des Sports répond à différents objectifs d'ordre pédagogique et permet la liaison entre l'école et les clubs sportifs et s'appuie sur les constats suivants :

- le sport permet une « saine » occupation des temps libres ;
- le sport peut constituer une forme positive de socialisation et d'intégration dans la cité ;

Le principe

L'Ecole Municipale des Sports permet à chaque enfant, qui n'est pas inscrit dans un club, d'explorer et de découvrir en toute liberté différentes activités sportives sous formes de cycles pendant la période scolaire mais également en dehors du temps scolaire (périscolaire).

Les objectifs

L'objectif de cette action est l'initiation et l'éducation sportives. Cette initiative se traduit par un relais entre l'école et le club sportif. Loin d'être considérée comme faisant concurrence aux autres institutions sportives, elle constitue une véritable passerelle entre les enfants scolarisés et le mouvement sportif et s'arrête lorsque les jeunes ont rejoint le club. Il s'agit de :

- 1) Permettre à l'enfant d'acquérir les fondements nécessaires à une culture sportive complète.
- 2) Aborder une variété d'activités permettant de faire un choix et de s'orienter vers les clubs.
- 3) Répondre aux besoins de l'enfant qui souhaite « toucher à tout ».
- 4) Faire découvrir à l'enfant la richesse du tissu associatif local.
- 5) Permettre à l'enfant, dès le plus jeune âge, de ne pas se limiter à une seule activité.

Les raisons de cette prise en charge par la Commune sont multiples :

- le mouvement associatif et sportif ne répond pas obligatoirement à tous les secteurs de la pratique ;
- certains enfants ne veulent pas s'impliquer dans un sport, refusant les contraintes de l'entraînement et des matches ;
- la volonté pour la commune de se servir des activités sportives comme moyen d'insertion et de socialisation ;
- la prise en compte du temps libre de l'enfant, la lutte contre le désœuvrement ;
- le changement d'orientation des jeunes dans le choix du sport en cours d'année qui coûte cher aux familles.

Le suivi pédagogique se ferait par le biais d'un « Pass'sport ».

Analyse de l'environnement sportif

Dans cette perspective, le Service des Sports a procédé à une analyse de l'environnement sportif au sein de la ville. D'une part, à travers la multiplicité de l'offre sportive, le développement actuel des pratiques a ouvert l'éventail de ce que l'on désigne aujourd'hui sous terme de sport, ce qui se traduit sans doute par un surcoût pour la collectivité et par un essaimage des effectifs. D'autre part, cette exploration a permis de déceler les équipements « sous-employés » susceptibles d'être utilisés dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports, de promouvoir de nouvelles activités sportives, et donc d'augmenter le nombre d'inscrits.

Etude approfondie de la pratique sportive au sein de la Ville

L'idée est de proposer des activités sportives sur des sites ou certaines disciplines font défaut, dans la mesure où les installations sont libres. En effet, selon les quartiers de la ville, il apparaît de grandes disparités quant à la répartition des activités sportives. L'absence de communication entre les divers acteurs sportifs favorise le développement de l'offre de manière anarchique.

Une analyse par quartier pour mieux cibler l'offre sportive

Une segmentation de l'étude par quartier et/ou par pôle géographique semble judicieuse pour établir une analyse de l'offre des pratiques sportives au sein de la collectivité. Afin d'établir une typologie du quartier concerné, il a été nécessaire de recenser, pour chacun d'entre eux, en plus des Activités Physiques Sportives (APS) proposées, des données concernant :

- la population (population totale du quartier, population de moins de 25 ans, classes socio-professionnelles) ;
- le nombre d'écoles et le nombre d'élèves inscrits ;
- le nombre d'installations et d'équipements sportifs présents dans le quartier ainsi que leur taux d'occupation

L'étude de l'offre par quartier s'établit par une prise de contact avec toutes les institutions proposant de l'éducation physique et du sport. Un inventaire de toutes les actions sportives, a été dressé par exemple :

- les actions municipales proposées par les différents services de la collectivité (sport, scolaire, vie associative, animation urbaine, politique de la ville...) ;
- les associations intervenant dans le cadre scolaire ou périscolaire (USEP, associations d'école...) ;
- le mouvement sportif : les clubs et les écoles de sport mises en place par les clubs ;
- les actions sociales : les associations de quartier.

Comptabiliser les APS et les lieux de pratique

Une fois toutes les données collectées, les disciplines offertes par quartiers ont été comptabilisées. L'analyse permet de définir les activités « sur-représentées » et les activités « sous-représentées » ou « absentes ». Cette méthode déterminera les APS à promouvoir sur certains lieux de pratique, sans faire de concurrence aux autres actions sportives.

Synthèse et mise en cohérence

Afin d'offrir aux jeunes de la commune des APS en cohérence avec les autres initiatives, il s'agirait, dans la mesure du possible, de proposer les nouvelles disciplines retenues en fonction de :

- L'analyse des APS par quartier ou par pôle géographique ;
- Des équipements sportifs disponibles ;
- Du personnel susceptible d'intervenir dans l'apprentissage des disciplines.

Le choix des activités

Il dépend des trois paramètres suivants :

Les activités de base développant les capacités athlétiques, gymniques, aquatiques, collectives, d'opposition et d'adresse

Les activités représentées dans les associations locales

Les compétences particulières des Educateurs sportifs et des Emplois jeunes

L'âge des enfants

Il est recommandé de se limiter aux enfants de 6 à 11 ans afin de ne pas concurrencer les clubs sportifs. Les groupes pourront être constitués soit par tranche d'âge, soit par niveau après évaluation préalable en début d'année.

Les cycles d'activité

Il est préconisé de 5 cycles par an (6 séances par cycles).

La durée de la séance

Elle pourra être comprise entre 45 minutes à 1 h 30 (temps effectif). Dans la mesure du possible, l'organisation de l'Ecole Municipale des Sports devra veiller à ce que l'enfant ait toute l'année le même créneau horaire. En effet, un changement d'horaire perturbe l'enfant, l'organisation des parents et complique la gestion des plannings.

Le nombre de séances

Une séance par semaine par enfant est généralement suffisante, d'autant que l'enfant peut pratiquer un sport à l'année en parallèle.

La période

Ce dispositif éducatif fonctionne pendant la période scolaire en dehors du temps de l'école (périscolaire, le mercredi). Il est précisé que les enfants ne pourront s'inscrire que trois années consécutives à l'Ecole Municipale des Sports.

Tarification des activités

Le coût réel par an et par enfant est estimé entre 45 et 75 Euros, pour une séance par semaine pendant 30 à 35 semaines sur la base de 10 à 15 enfants pour un éducateur sportif.

La tarification de l'Ecole Municipale des Sports doit rester à l'appréciation de la collectivité en fonction de sa politique sociale et des moyens disponibles à savoir :

- nécessité ou non d'organiser un transport ;
- équipements et structures d'accueil disponibles gratuits ou payants ;
- qualité et quantité des intervenants ;
- délocalisation des activités sur les quartiers.

La tarification pour l'adhésion à l'Ecole Municipale des Sports sera annuelle au prorata temporis et dégressive en fonction du nombre d'enfants d'une même fratrie. Les tarifs feront l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Il est rappelé que l'encaissement de l'adhésion à l'Ecole Municipale des Sports nécessitera la création d'une régie de recettes.

L'encadrement

Il serait assuré en priorité par des ETAPS (Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives). Le nombre de groupes d'enfants étant souvent important, la collectivité peut, si le nombre d' ETAPS est insuffisant, recruter des vacataires qui seront titulaires des diplômes en conformité avec la réglementation ou proposer un conventionnement avec les clubs ayant des Brevets d'Etat, des Brevets d'Initiateurs Fédéraux ou des emplois jeunes.

Les assurances

Il est préconisé de prendre une assurance collective en vérifiant que les enfants soient assurés pendant le temps périscolaire.

Le transport

L'Ecole Municipale des Sports est avant tout un service public de proximité ; il n'est donc pas nécessaire, en général, de mettre en place un service de transport. Il serait même préconisé d'avoir des antennes de l'Ecole Municipale des Sports par quartier.

Les subventions

La mise en place d'une Ecole Municipale des Sports peut bénéficier de différentes formes d'aides financières dans le cadre du Contrat de Ville, des Contrats Educatifs Locaux, de la Politique d'Animation Urbaine du Conseil Général, des sponsors, partenaires privés, etc...

Le Service des Sports prendra en charge l'achat de petit matériel, évaluera un critère d'attribution de subvention pour les clubs participants et adoptera un conventionnement pour l'intervention de l'encadrement des clubs.

Les enjeux d'un tel projet

L'enjeu primordial est d'éviter l'émiettement de l'offre sportive dans une collectivité et donc de réduire les dépenses. D'autres enjeux sont tout aussi importants :

- l'intégration et l'éducation des enfants au travers du sport ;
- la découverte d'installations sportives « sous-exploitées » permet d'assurer la pleine utilisation de certains équipements ;
- la promotion de nouvelles activités devrait permettre à l'enfant l'accès à une culture plus large des APS : la découverte de plusieurs activités développe de nouveaux savoirs. Il convient de souligner que les écoles de sport, loin de faire concurrence au secteur marchand, contribuent au contraire à son développement : les jeunes qui découvrent des APS s'inscrivent en majorité par la suite dans les clubs et achètent des équipements sportifs dans des magasins spécialisés, ce qui représente un marché non négligeable.

Conclusion

Dans l'ensemble des services rendus à la population, l'Ecole Municipale des Sports devient aujourd'hui incontournable. Les résidents d'une collectivité sont en attente de ce type de service public qui tend à devenir une « institution ».



Inscrivez-vous vite, places limitées

Inscriptions

À PARTIR DU LUNDI 3 AOÛT 2015

au SERVICE JEUNESSE ET SPORTS
de la MAIRIE DE SAINT-AVOLD

du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 30
et le vendredi de 8 h à 12 h

L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Ouverte aux enfants de 6 à 11 ans, l'Ecole municipale des sports permet de découvrir durant la période scolaire jusqu'à 5 activités sportives ou de loisirs sur l'année.

Les cours sont répartis sur 5 périodes

- du 09/09/2015 au 14/10/2015
- du 04/11/2015 au 16/12/2015
- du 06/01/2016 au 03/02/2016
- du 24/02/2016 au 06/04/2016
- du 20/04/2016 au 29/06/2016

L'enfant pratique 1 activité par période (sous réserve de places disponibles).
L'activité choisie devra être différente pour chaque période.

HORAIRES ET LIEUX

Séances tous les mercredis après-midi hors vacances scolaires à partir du 09/09/2015.

Variables selon l'activité choisie, les horaires et lieux sont transmis lors de l'inscription.

ENCADREMENT

L'encadrement est assuré par un éducateur sportif diplômé mis à la disposition par les clubs ou le service Jeunesse et Sports.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Dossier d'inscription à retirer en mairie ou sur le site Internet de la ville : www.mairie-saint-avold.fr.

Lors de l'inscription, fournir le dossier d'inscription avec la fiche sanitaire dûment complétée et une attestation d'assurance.

Tarif : 10 euros par période

Règlement en espèces, chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou chèques vacances ANCV.

+ de 25 activités
sportives
et de loisirs
pour les
6/11 ans



SPORTS

COLLECTIFS
DE RAQUETTES
NAUTIQUES
GYMNASTIQUES
DE COMBAT
DE PLEIN AIR
D'ADRESSE



Ouvert à tous

Le mercredi après-midi,
c'est pas fait pour s'ennuyer !

S'initier dans une ambiance ludique
à la pratique des sports
en partenariat avec les clubs de Saint-Avold

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS DE SAINT-AVOLD

Saison 2015/2016



CONTACT - RENSEIGNEMENTS

Ecole Municipale des Sports - Ville de Saint-Avold
Boulevard de Lorraine - 57500 SAINT-AVOLD

Tél. 03 87 91 90 35 / Fax : 03 87 91 94 47

E-mail : jeunesse-sports@mairie-saint-avold.fr

Site Internet : www.mairie-saint-avold.fr



Pour les 6-8 ans

Période 1 - du 9 septembre au 14 octobre 2015

Equitation	13h - 14h	Centre équestre
Tennis	14h - 15h	Tennis Club de Saint-Avold
Sports collectifs	14h - 15h	Gymnase de Huchet
Tennis de table	15h30 - 16h30	Gymnase de Brack
Football	16h - 17h	Stade de Jeanne d'arc
Escrime	17h - 18h	Gymnase La Fontaine

Période 2 - du 4 novembre au 16 décembre 2015

Tennis	14h - 15h	Tennis Club de Saint-Avold
Tchoukball	14h - 15h	Gymnase Pierre Frisch
Escrime	17h - 18h	Gymnase La Fontaine
Arts du cirque	15h30 - 16h30	Gymnase de Brack

Période 3 - du 5 janvier au 3 février 2016

Equitation	13h - 14h	Centre Equestre
Tennis	14h - 15h	Tennis Club de Saint-Avold
Jeux d'opposition	14h - 15h	Gymnase de Brack
Kinball	15h30 - 16h30	Gymnase de Brack

Période 4 - du 24 février au 30 mars 2016

Equitation	13h - 14h	Centre Equestre
Gymnastique	14h - 15h	Gymnase Pierre Frisch
Course d'orientation	15h30 - 16h30	Stade du Centre

Période 5 - du 20 avril au 29 juin 2016

Trampoline	13h30 - 15h	Gymnase du Wenheck
Athlétisme	14h - 15h	Stade du Centre
VTT	14h - 15h	Forêt d'Oderfang
Golf	15h30 - 16h30	Stade du Centre

Pour les 9-11 ans

Période 1 - du 9 septembre au 14 octobre 2015

Badminton	14h - 15h	Gymnase Pierre Frisch
Snooker	17h - 18h	Century Club
Tennis	15h - 16h	Tennis Club de Saint-Avold
Tir à l'arc	15h30 - 16h30	Gymnase de Huchet
Football	17h - 18h	Stade de Jeanne d'arc

Période 2 - du 4 novembre au 16 décembre 2015

Equitation	13h - 14h	Centre Equestre
Taekwondo	14h30 - 15h30	Gymnase Crusem
Tennis	15h - 16h	Tennis Club de Saint-Avold
Escalade	15h15 - 17h	Lycée Poncelet
Boxe	17h30 - 18h30	Salle de Boxe
Plongée	18h - 19h	Stade du Centre

Période 3 - du 6 janvier au 3 février 2016

Tchoukball	14h - 15h	Gymnase Pierre Frisch
Tennis	15h - 16h	Tennis Club de Saint-Avold
Tennis de table	15h30 - 16h30	Gymnase de Brack
Snooker	17h - 18h	Century Club
Plongée	18h - 19h	Stade Nautique

Période 4 - du 24 février au 30 mars 2016

Boule lyonnaise	15h - 16h	Boulodrome de Huchet
Escalade	15h15 - 17h	Lycée Poncelet
Boxe	17h30 - 18h30	Salle de Boxe
"Billard français et américain"	15h - 16h	Maison des associations

Période 5 - du 20 avril au 29 juin 2016

Equitation	13h - 14h	Centre Equestre
Voile	13h30 - 18h	Etang de Mittersheim
Trampoline	13h30 - 15h	Gymnase du Wenheck
VTT	15h15 - 17h15	Forêt d'Oderfang
BMX	17h - 18h	Piste bi-cross de Brack

Synthèse : Evaluations des projets Moselle Macadam Jeunesse :

Plus de 700 jeunes ont participé à l'opération 2015, qui a mobilisé 9 associations sportives naboriennes ainsi que la M.J.C. et P.A.I.S.

Outre les projets individuels, 3 actions collectives étaient au programme à savoir : le projet « été au stade nautique », « Allez les filles » et le projet « aventure » qui a malheureusement dû être annulé en cours de déroulement (désistement du porteur de projet P.A.I.S.).

EFFECTIFS MMJ 2015

Associations naboriennes concernées	
	Participants
JS Wenheck football (stade nautique)	100
ASVBL beach volley (stade nautique)	50
RCN rugby (stade nautique)	40
JUDO CLUB et D.A. judo (stade nautique)	100
BOXING CLUB boxe (stade nautique)	150
CESTA escrime (stade nautique)	30
TECSA tennis (stade nautique)	30
ACSA Athlétisme (stade nautique) *	0
CESTA escrime (projet aventure)	30
ECOLE D' EQUITATION (projet aventure)	30
JS Wenheck football en salle	50
ASVBL (volley IME)	20
ASVBL (volley au lycée)	60
PAIS (allez les filles)	32
MJC hip hop	18
MJC vidéo (projet aventure) *	0
PAIS (projet aventure) *	0
TOTAL	740

* projet annulé

1. Projet « été au stade nautique » : (cf fiches évaluations) :

Plus de 200 jeunes ont foulé la pelouse du stade nautique et participé aux animations sportives encadrées quotidiennement de 14h à 16h par 8 clubs sportifs naboriens.

Malgré les nombreuses relances vers les maisons de quartiers, **très peu de jeunes des quartiers** y ont participé, ce sont les adolescents fréquentant la piscine qui ont profité des animations.



Pour rappel, l'objectif était de centraliser toutes les activités sur un seul site fréquenté par la majorité de jeunes de la commune en été et plus particulièrement véhiculer et encadrer les jeunes des quartiers par les animateur de ces structures.

- Boxe : 100 jeunes. Une réussite; une dizaine de jeunes sont en train de se licencier au club.
- Escrime : 30 jeunes. Opposition en équipes (un plus : la mixité) et ateliers de découverte.
- Volley-ball : 50 jeunes. Pas le succès escompté malgré l'investissement du club (3-4 animateurs à chaque séance). Revoir les horaires.
- Rugby : 40 jeunes. Découverte d'un sport non dangereux. Certains jours, l'activité a été proposée en commun avec le rugby et le volley. Impact : formalisation d'une licence rugby pour les U12.
- Football : 100 jeunes. Football sur gazon avec ateliers et mini-matches. Réussite de l'opération. A reconduire.

- Tennis : 30 jeunes ont découvert une nouvelle activité le beach-rugby.
Activité à reconduire
- Judo : 100 jeunes. Activités terrestres sur tatami et aquatiques (joutes avec tapis flottants. Souhait d'étendre les activités aux 8-11 ans et 18-20 ans.
- ACSA : activité annulée à cause du désistement de l'encadrant.
- Une animation finale a été proposée le mardi 25 août 2015 sous forme d'un parcours multi-activités avec les 7 disciplines présentes tout au long de l'été et d'un triathlon organisé par le CD 57 de triathlon. Une mauvaise météo (15 °) et un horaire matinal (disponibilité du stade nautique de 10h à 12h) n'ont attiré qu'un maigre public (une dizaine de jeunes des quartiers Jeanne d'Arc et Faubourg).

Cette manifestation s'est terminée par un pot de l'amitié, une remise de diplômes et de récompenses par Mme BOEGLIN, Conseillère Départementale de la Moselle.

2. Projet aventure : **annulé** (désistement de l'association P.A.I.S. porteuse du projet)

- Ce projet commun concernait toutes les maisons de quartiers (Huchet, Faubourg, J. d'arc et Carrière), PAIS, CMSEA et Moissons Nouvelles sur le thème «St-Avold à travers le temps ».
- Malgré l'annulation du projet, les clubs d'escrime et d'équitation ont encadré les équipes engagées sur le projet sur 4-5 séances d'initiation en mai et juin afin de les préparer pour le week-end final qui a été annulé fin juin.

Escrime : (27 jeunes)

2-3 équipes de quartier engagées dans le projet ont été initiées à l'escrime afin de préparer la journée finale de défi. Les filles ont été séduites par la discipline. Manque d'investissement des structures de quartiers dont les jeunes devaient être les premiers bénéficiaires.

Equitation : (48 jeunes)

4-5 équipes de quartier ont découvert les rudiments à savoir : s'équilibrer, diriger et trotter, afin de préparer l'animation finale. Fort engouement des jeunes. Par contre du côté logistique, les quartier ne respectaient pas les dates de rendez-vous ; il faut améliorer la communication entre les structures de jeunes et le club sportif.

- La MJC (vidéo) et P.A.I.S. (restauration) n'ont pas utilisé le budget attribué en raison de l'annulation du week-end final.

3. Volley au lycée :

2 classes (35 jeunes) encadrées par 4 animateurs durant 4 séances au gymnase du lycée technique en présence du professeur d'E.P.S.

Fort d'engouement des jeunes avec souhait de prolonger le cycle.

Excellente collaboration monde associatif sportif-Education Nationale avec volonté de reconduction de l'activité.

4. Football au quartier Wenheck-Carrière : (50 jeunes)

Ce projet annuel de football en salle a permis de faire découvrir le club de football local. Il y a eu quelques prises de licences mais surtout une amélioration des relations avec les jeunes du quartier.

5. Hip-Hop : (17 jeunes)

Cette activité musicale proposée aux jeunes des quartiers Huchet- Wenheck et Carrière n'a débouché que sur une faible intégration aux ateliers hebdomadaires de l'association. La M.J.C. souhaite plus de concertation avec la mairie (pb de doublon d'activité et de listing).

6. Volley IMPRO-IME 20 participants- 6 séances x 2h x 2 centres

- Goûter systématique –participer à un entraînement avec le club et assister à un match professionnel féminin à Terville-Florange
- effectuer un suivi continu car il y a des difficultés lors de la reprise

7. Allez les Filles (15 filles)

Dispositif ouvert au public féminin des quartiers Wenheck- Carrière proposant 4 disciplines finalisées par une sortie sportive et « festive ».

- escalade : entraide et solidarité permettant très rapidement de dominer leur peur.
+ Sortie escalade en milieu naturel en fin de cycle
- équitation : très bon contact avec l'éducatrice, pas d'appréhension
- zumba : Cycle conclu par une représentation devant les parents
- football : activité très appréciée mais absence au tournoi final inter-quartiers

Veiller à une mobilisation permanente des filles (pb d'absentéisme) et à impliquer les partenaires pour remplir la fiche d'évaluation. Le centre social a dû palier à quelques absences de l'animateur de quartier.

Divers:

- la nouvelle méthode de travail (démarche collective et l'implication des élus) avec remise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique, a permis de mieux recadrer le dispositif et remettre l'association sportive au cœur du projet.

- tout en maintenant les projets individuels ponctuels et annuels, la mutualisation des moyens en proposant des projets communs a amené une meilleure coopération et concertation des clubs notamment grâce à des réunions de préparation où étaient impliqués les jeunes (cf projet aventure).
- la forte fréquentation globale (700 jeunes) et l'engagement important des clubs sportifs ne doit pas masquer la faible fréquentation des jeunes des quartiers à un grand nombre de projets (cf été au stade nautique...).

En complément de ces activités, le service des sports met à disposition de l'Institut d'Education Médicalisé (IEM), un ETAPS, qui intervient avec l'équipe de la structure sur une animation sportive 1 fois par semaine pour un groupe de 10 jeunes de 6 à 14 ans.

Objet : Bilan Moselle Macadam Jeunesse (MMJ) + Orientations 2016

1. Bilan 2015 :

- Plus de 700 jeunes ont participé à l'opération 2015, qui a mobilisé 9 associations sportives naboriennes ainsi que la M.J.C. et P.A.I.S.
- Outre les projets individuels, 3 actions collectives étaient au programme à savoir : le projet « été au stade nautique », « Allez les filles » et le projet « aventure » qui a malheureusement dû être annulé en cours de déroulement (désistement du porteur de projet P.A.I.S.).
- Concernant le projet « été au stade nautique », C. GIL précise que très peu de jeunes fréquentent les structures des quartiers Jeanne d'arc et Huchet.

Orientations 2016 :

- ouverture du dispositif MMJ aux activités sportives mais aussi culturelles (arts, théâtre, culinaires...)
- mutualisation des moyens en proposant des projets communs, à savoir :
 - 1 projet sur la thématique « 60 ans du quartier Wenheck » impliquant la JS Wenheck et le comité Inter-association (C.I.A.) Wenheck-Carrière
 - 1 projet « Aventure » avec les structures de quartiers ainsi que les clubs intéressés
 - 1 projet estival au Stade Nautique avec l'ensemble des associations sportives intéressées
- Maintien des projets individuels qui seront acceptés en fonction de leur pertinence et dûment étudiés par la Commune et le Conseil Général)
- Proposer des « villages de quartiers » sur les différentes périodes de petites vacances scolaires



Inscrivez-vous vite, places limitées.

Inscriptions

À PARTIR DU LUNDI 5 OCTOBRE 2015

au SERVICE JEUNESSE ET SPORTS

MAIRIE DE SAINT-AVOLD

du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 30
et le vendredi de 8 h à 12 h

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Dossier d'inscription à retirer en mairie ou sur le site internet de la ville : www.mairie-saint-avold.fr.

Lors de l'inscription, fournir le dossier d'inscription avec la fiche sanitaire dûment complétée et une attestation d'assurance.

TARIF 25 euros pour la saison 2015/2016

Réglement en espèces, chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou chèques vacances ANCV.

AGENDA



+ de 25 activités
sportives
et de loisirs
pour les
8/14 ans

SPORTS

COLLECTIFS
DE RAQUETTES
NAUTIQUES
GYMNIQUES
DE COMBAT
DE PLEIN AIR
D'ADRESSE

Ouvert à tous

PASS'JEUNESSE

Vacances d'Automne



CONTACT - RENSEIGNEMENTS

Services Jeunesse et Sports - Ville de Saint-Avold
Boulevard de Lorraine - 57500 SAINT-AVOLD
Tél. 03 87 91 90 35 / Fax : 03 87 91 94 47
E-mail : jeunesse-sports@mairie-saint-avold.fr
Site internet : www.mairie-saint-avold.fr



Lundi 19 octobre 2015			Lundi 26 octobre 2015		
Escalade	9h - 12h	Collège Jean de la Fontaine	Basket	10h - 12h	Gymnase Pierre Frisch
BMX	14h - 15h30	Piste bi-cross de Brack	Course d'orientation	10h - 12h	Forêt d'Oderfang
Escalade	14h - 17h	Collège Jean de la Fontaine	BMX	14h - 15h30	Piste bi-cross de Brack
Boxe	18h - 19h	Stade du Centre	Golf	14h - 16h	Stade du Centre
			Boxe	18h - 19h	Stade du Centre
Mardi 20 octobre 2015			Mardi 27 octobre 2015		
Tennis	10h - 12h	Tennis Club de Saint-Avold	Tir à l'arc	10h - 12h	Gymnase de Huchet
Football	10h - 11h30	Stade de Jeanne d'Arc	Football	10h - 11h30	Stade de Jeanne d'Arc
BMX	14h - 15h30	Piste bi-cross de Brack	BMX	14h - 15h30	Piste bi-cross de Brack
Volley	14h - 16h	Gymnase de Brack	Volley	14h - 16h	Gymnase de Brack
Mercredi 21 octobre 2015			Mercredi 28 octobre 2015		
Tennis de table	10h - 12h	Gymnase de Brack	Baseball	10h - 12h	COSEC
Tchoukball	10h - 12h	Gymnase Pierre Frisch	Randonnée VTT	14h - 16h30	Forêt d'Oderfang
Escrime	14h - 16h	Gymnase La Fontaine			
Randonnée VTT	14h - 16h30	Forêt d'Oderfang			
Jeudi 22 octobre 2015			Jeudi 29 octobre 2015		
Badminton	10h - 12h	Gymnase Pierre Frisch	Tennis	10h - 12h	Tennis Club de Saint-Avold
Bowling (15€)	14h - 16h30	Bowling Center	Handball	10h - 12h	Gymnase Pierre Frisch
			Bowling (15€)	14h - 16h30	Bowling Center
Vendredi 23 octobre 2015			Vendredi 30 octobre 2015		
Tir à l'arc	10h - 12h	Gymnase de Huchet	Badminton	10h - 12h	Gymnase Pierre Frisch
Escrime	14h - 16h	Gymnase La Fontaine	Escrime	14h - 16h	Gymnase La Fontaine
Tournoi de sports collectifs	14h - 16h	COSEC	Tournoi de sports collectifs	14h - 16h	COSEC

Projet CAP SPORT AVENTURE :

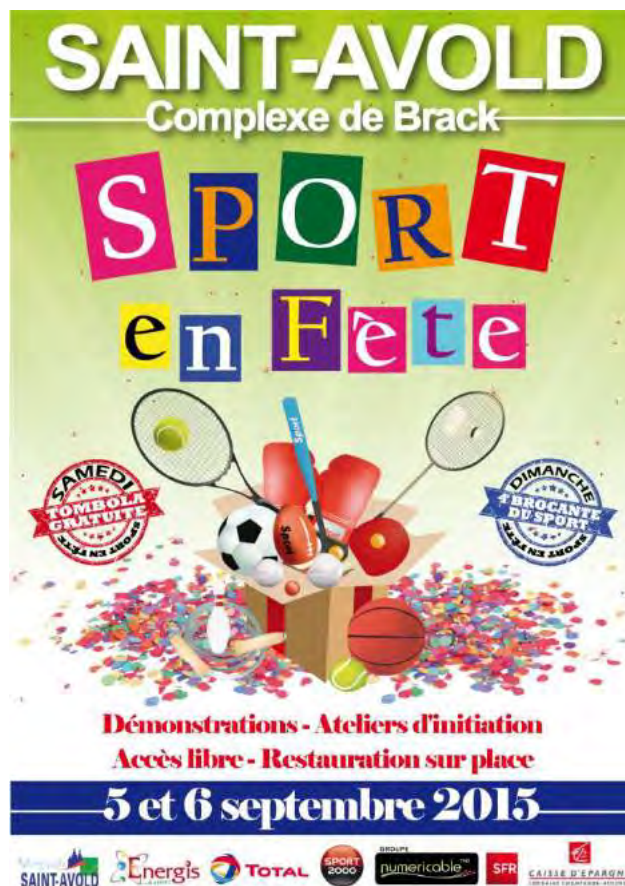
- Pour les 8/14 ans
- Stages à thème de 5 jours pendant les différentes vacances scolaires
- Par les éducateurs territoriaux de service des sports de la ville.

Objectif de l'action : ce projet s'inscrit dans une politique d'animation globale, établie par le comité de pilotage composé des Elus et des présidents d'associations.

Les principaux objectifs éducatifs visés sont de favoriser l'autonomie de l'enfant, favoriser la socialisation, afin que l'enfant puisse apprendre le respect de l'autre, la tolérance, la solidarité et la vie en collectivité, répondre aux besoins des enfants, respecter le rythme de vie de l'enfant.

Le tarif appliqué est calculé selon le quotient familial et déductions faites des avantages CAF.

SPORT EN FÊTE :



Tous les ans, la Ville et ses clubs sportifs fêtent le sport à l'occasion d'opérations nationales, comme « Sport en famille », les « journées nationales du Handisport », l'opération « Sentez-vous Sport » ou comme ici, « Sport en fête » :

Les journées Sport en Fête - Tout public et en accès libre

Au programme ! Des démonstrations et initiations sportives avec les clubs sportifs et le service des sports de la Ville, un mur d'escalade avec une nocturne et de nombreux jeux.



Les Trophées des sports de la Ville :

Remis par la Ville, ils récompensent les meilleurs athlètes locaux de la saison sportive :

- Prix équipe cadets
- Prix Jeune
- Prix Jeune espoir



Culture :

La ville de Saint-Avold possède sur son territoire un centre culturel, incluant une salle de cinéma, salle de spectacle et une médiathèque, ainsi qu'un conservatoire de musique et de danse.

Le centre culturel dénommé Pierre MESSMER œuvre en étroite collaboration avec les services de l'Education nationale et la Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle (FOL) pour le droit à l'éducation à l'image, avec des dispositifs, tels que :

- « ALONZ ANFAN »
- « ECOLES ET COLLEGES AU CINEMA »
- « LYCEES AU CINEMA ».

Festival jeune public « Les Passerelles »

Organisé par le centre culturel Pierre Messmer avec l'inspection de l'Education nationale, soutenu par de nombreux sponsors et partenaires, ce festival offre, par l'intermédiaire de sa programmation scolaire, l'occasion aux jeunes naboriens de découvrir le théâtre sous de multiples facettes. Il s'agit d'une sensibilisation au spectacle vivant.

Une dizaine de jours de spectacles pour enfants et pour les plus grands sont proposés.

Le tarif est de 4€/enfant. La Ville prend en charge le déplacement, l'hébergement, les repas, les cachets des artistes, ainsi que les droits d'auteur, pour un montant total de : 16 000 € net. Elle prend en charge également le transport des scolaires jusqu'au centre culturel.

Médiathèque :

La médiathèque intervient largement auprès des scolaires et de la petite Enfance par le biais d'accueils, et d'ateliers de lecture. Gratuité pour les – de 17 ans et les étudiants pour mise à disposition de livres, revues, CD, partitions musicales.

Ponctuellement, auteurs et conteurs accueillent les enfants, lors de petites manifestations organisées par le personnel de la médiathèque. Cette dernière encourage les écoles à exposer régulièrement leurs travaux.

Dans ce cadre, elle accueille également des groupes de petits issus du multi-accueil de la ville ainsi que des enfants accompagnés de leur assistante maternelle (action du RAM).

médiathèque

Tout un monde...

pour rêver apprendre se cultiver

Livres Revues Partitions CD Rom DVD CD audio

médiathèque
Ville de Saint-Avold

Médiathèque Municipale
Centre Culturel Pierre Messmer
1, rue de la Chapelle 57500 SAINT-AVOLD
Tél : 03 87 91 13 46 - Fax : 03 87 91 08 31
Courriel : mediatheque@saint-avold.fr
Catalogue en ligne sur <http://saintavold.opac3d.fr> **facebook**

médiathèque
Ville de Saint-Avold

Centre Culturel Pierre MESSMER

4 SALLES À VOTRE DISPOSITION

- SALLE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE, où sont mis à disposition dictionnaires et encyclopédies.
- LE SECTEUR ADULTE, dans lequel vous trouverez des romans, documentaires sur l'art, la Lorraine, les sciences sociales, la médecine, etc.
- LE SECTEUR ENFANT, riche en nombreux albums, romans et bandes dessinées pour tous âges.
- LE SECTEUR REVUES, qui regroupe près de 30 périodiques pour tous publics.

Pour votre plus grand plaisir, la médiathèque (en partenariat avec la Bibliothèque départementale de Prêt) met également à votre disposition près de 700 titres de CD, CD Rom et DVD en tous genres qui sont renouvelés tous les 4 mois.

Accès et consultation sur place libre et gratuite.
Les classes peuvent être accueillies sur rendez-vous.
Tout au long de l'année, des expositions et animations vous sont proposées.

MODALITÉS DU PRÊT

LIVRE
Tarif : 5 euros/an - Tarif réduit : 2 euros/an (demandeurs d'emploi et les titulaires d'une carte d'invalidité)
- Gratuit pour les - de 17 ans et les étudiants.

Cette inscription donne la possibilité d'emprunter :

- 4 livres pendant 3 semaines
- 1 revue pendant 1 semaine
- 1 dvd pendant 2 semaines (3 semaines pour les série TV)
- 1 cd rom pendant 2 semaines
- 2 cd-audios pendant 2 semaines

Accueil : Michel MULLER, Responsable, Valérie GIRARD et Josette LECUONA.

Horaires d'ouverture au public

Mardi	15h30 à 17h30
Mercredi	10h00 à 12h00 14h00 à 17h30
Jeudi	15h30 à 17h30
Vendredi	10h00 à 12h00 15h30 à 19h00

Le conservatoire municipal de musique et de danse :

Le conservatoire dispense un enseignement de qualité et propose de nombreuses disciplines :

- Cours individuels : accordéon, violon, alto, batterie, flûte traversière, guitare, guitare électrique, piano, piano moderne, saxophone, trompette, tuba, violon.

- Cours collectifs : Musique – éveil musical, initiation musicale, formation musicale (éveil musical à partir de 5 ans, initiation : 6 ans).
- Cours collectifs : Danse – jardin d’éveil à la danse, éveil à la danse, initiation à la danse, danse classique et danse contemporaine (jardin d’éveil à la danse à partir de 4 ans, éveil : 5 ans, initiation : 6 ans).
- Classes collectives : ensemble à vents « harmonie junior », ensemble à cordes « arco pizz », ensemble de la classe de flûte, chant choral : chorale d’enfants (enfants du primaire et début du collège) et chorale des jeunes (jeunes adolescents et lycées).

Le tarif des cours est fonction du quotient familial et de la composition de la famille (tarif dégressif à partir du 2^{ème} enfant inscrit).

Le conservatoire organise tous les ans le gala des enfants, qui se déroule au centre culturel Pierre Messmer. Les parents viennent admirer le spectacle et les enfants sont fiers de montrer leur travail de toute une année. Instruments de musique, chants et danse sont à l’honneur.

Une chorale d’enfants participe également chaque année à la journée internationale des droits de l’enfant au centre culturel, ainsi qu’à la fête de la musique, organisée par la ville au mois de juin.

Les archives municipales : histoire et devoir de mémoire

Le service des Archives municipales accueille chaque année une dizaine de classes, du CM1 à la Terminale, afin de les sensibiliser sur l’histoire de la ville de Saint-Avold.

Pendant ces rencontres, le rôle d’un service d’archives communales leur est expliqué avec une visite guidée des locaux, sis à Jeanne d’Arc (quartier excentré).

Les méthodes de classement des documents, ainsi que leur conservation sont détaillées avec consultation des pièces les plus anciennes.

Pour enrichir encore leur savoir sur l’histoire, des visites sont organisées à la mairie de Saint-Avold. Les élèves ont droit à un cours d’instruction civique. Des visites en ville également, pour voir les différents monuments et apprendre leur histoire : l’abbatiale Saint-Nabor, la Basilique Notre Dame et autres petites merveilles qui se cachent dans la commune, chemins communaux cachés, chapelles, vestiges d’anciens bâtiments...

Un livret intitulé « Saint-Avold raconté aux enfants » a été édité spécifiquement par le service des Archives pour les classes de CM2.

Lors des manifestations patriotiques, des classes sont conviées pour interpréter des chants qui agrémentent les cérémonies. Les enfants sont sensibilisés sur le devoir de mémoire.

L’objectif de ces actions est de permettre aux enfants et aux plus grands de mieux appréhender l’environnement dans lequel ils évoluent, à savoir identifier le territoire de leur commune, connaître son passé ainsi que son présent, afin de devenir les citoyens de demain.

Loisirs :

Le centre aéré municipal : le fonctionnement :

Le centre aéré accueille les enfants de 5 à 12 ans et fonctionne en été. Il est ouvert de 9 h 00 à 17 h 30 et un accueil est assuré dès 07 h 45 pour les enfants dont les parents travaillent.

La Municipalité met à la disposition des enfants de Saint-Avold participant au centre aéré d'été un ramassage en bus, selon 3 circuits desservant tous les quartiers de la Ville.

Les activités :

Le centre aéré se situe près d'une vaste forêt et d'un centre équestre. Cette position avantageuse, ainsi que sa structure, son grand parc extérieur et son city-stade offrent une grande diversité d'activités pour les enfants.

Celles-ci varient d'une session à l'autre en fonction de l'équipe de direction et d'animation qui établit son propre projet pédagogique. Cependant, certaines activités sont proposées à toutes les sessions et restent constantes.

Les principales sont les suivantes :

- Piscine, Informatique, Equitation, tennis, mini-golf, VTC, Ballades en forêt
- Jeux collectifs extérieurs, grands jeux, activités manuelles
- Théâtre, danse, chant.

Les sorties à l'extérieur : cinéma, parc de loisirs, lasermix, visites,...ont lieu une fois par session.

Le tarif est calculé selon le quotient familial, déduction faite des avantages CAF.



Les Espaces jeunes pour les 6/17 ans :

Sous la responsabilité du service vie associative de la ville, la mission des espaces jeunes est de développer des animations en direction de la jeunesse, en lien avec la vie associative : activités de loisirs et accompagnement des jeunes dans différents projets.

Les activités sont réalisées en partenariat avec la DDCS, la CAF, le Conseil départemental de la Moselle. En fonction des projets, d'autres partenaires sont susceptibles d'adhérer : Transavold (transport urbain), le contrat de ville, le Conseil régional,...

Espace Jeunes Huchet / Tyrol, de multiples activités pour vos enfants.



Foyer Huchet
1 avenue de l'étang
03 87 92 04 35

> Activités hors vacances scolaires :

- MERCREDI LOISIRS (6/11ans)

De 13h à 17h avec au programme, tournois de babyfoot, billard, jeux de société, tournois sportifs, journées à thèmes, jeux vidéo, activités manuelles, sorties...

- JEUX DE SOCIETES (12/17 ans)

Le jeudi de 18h à 20h.

- HIP HOP (12/17 ans)

Le mardi de 18h à 20h au gymnase de l'école.

› Activités hors vacances scolaires :

Un programme d'animation spécifique est proposé aux enfants durant les vacances scolaires. Se renseigner à l'espace jeune.

› Sorties pendant les vacances ou dans les mercredis loisirs.

Des sorties diverses sont organisées par les animateurs (moyennant une petite participation financière), telles que :

- sorties à Amnéville (lasermax, snowhall, kinépolis)
- bowling
- accrobranche
- visites de sites culturels (château de Bliesbrück, château du Haut-Koenigsbourg)
- matchs de football à Metz
- etc...



› **Espace Jeunes Jeanne d'Arc / Arcadia, de multiples activités pour les 6/17 ans**



Foyer Jeanne d'Arc
1 rue de l'Ecole
03 87 90 37 55

› **Activités hors vacances scolaires:**

› **Mercredis loisirs (6/11ans) :**

De 14h à 15h, avec au programme, tournois de babyfoot, billard, jeux de société, tournois sportifs, journées à thèmes, jeux vidéo, activités manuelles...

› **Des Sorties** organisées régulièrement (moyennant une petite participation financière) :

- sorties à Amnéville (lasemax, snowhall, kinépolis)
- bowling
- accrobranche
- visites de sites culturels
- matchs de football
- etc...

› **Accueil ados (12/17 ans) :**

Le lundi de 18h à 19h, le mardi, jeudi et vendredi de 18h à 20h et le mercredi de 17h à 20h.

› **Foot en salle (12/17 ans) :**

Le lundi de 19h à 22h.

Des activités spécifiques sont proposées durant les vacances.

Se renseigner directement au foyer.

› **Espace jeunes La Carrière/Wenheck, des activités pour tous**



**Espace jeunes Carrière /
Wenheck**
9, rue du château d'eau
03 87 04 94 75

Les activités proposées à l'Espace Jeune Carrière / Wenheck

• **Hors vacances scolaires :**

- Les mercredis loisirs 14h à 17h pour les 6/11ans:

Les enfants pratiqueront de nombreuses activités variables selon les thèmes et les périodes de l'année : cartes de bonne année, des cadres photos, bricolage, des marionnettes et bien d'autres activités.

- La danse HIP-HOP (6/17ans) :

le samedi de 14h à 18h pour les 6/17 ans,

le mercredi et vendredi de 18h30 à 21h30 pour les 12/17ans.



- Les Accueils Jeunes (12/17ans)

- Foot en salle (12/17ans)

› **Espace Jeunes Faubourg**, de multiples activités pour vos enfants.



11 résidence du Faubourg
03 87 00 34 60

› **Activités hors vacances scolaires:**

- **PERISCOLAIRE (6/11 ans)**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 18h.

- **MERCREDIS LOISIRS (6/11 ans)**

De 14h à 17h avec au programme: tournois de babyfoot, billard, jeux de société, tournois sportifs, jeux vidéo, activités manuelles, sorties,...

- **FOOTBALL EN SALLE (12/17 ans)**

Le lundi de 18h30 à 21h30 au gymnase La Carrière.

- **ACCUEIL JEUNES (12/17 ans)**

Le mercredi de 17h30 à 19h30 et le jeudi de 18h à 20h avec au programme: babyfoots, tennis de table, jeux d'extérieur au citystade, jeux de salle,...

- **PROJET ADO (12/17 ans)**

Le mardi de 18h30 à 21h.

› **Des sorties :**

Des sorties diverses sont organisées régulièrement par les animateurs (moyennant une petite participation financière), telles que :

- sorties à Amnéville (lasermix, snowhall, kinépolis)
- bowling
- accrobranche
- visites de sites culturels (château de Bliesbrück, château du Haut-Koenigsbourg)
- matchs de football à Metz
- etc...



6 /17 ans

ESPACE JEUNES HUCHET Saint-Avoid

1 avenue de l'Etang - Tél. 03 87 92 04 35

espace.jeunes.huchet@wanadoo.fr

Programme saison 2015/2016

HORAIRES	MARDI	MERCREDI	JEUDI
13H - 14H		MERCREDIS LOISIRS 06 /11 ans	
14H - 15H			
15H - 16H			
16H - 17H			
17H - 18H			
18H - 19H	HIP HOP au gymnase de l'école 12/17 ans		JEUX DE SOCIETE 12/17 ans
19H - 20H			



Service
Vie Associative
Rens. 03 87 91 10 07
www.mairie-saint-avoid.fr



6 /17 ans

Saint-Avoid

ESPACE JEUNES JEANNE D'ARC

Rue de l'École - Tél. 03 87 90 37 55 - espace.jeune.jd@orange.fr

Programme saison 2015/2016

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
14H - 15H			MERCREDIS LOISIRS 06 /11 ans		
15H - 16H					
16H - 17H	PERISCOLAIRE 06 /11 ans	PERISCOLAIRE 06 /11 ans		PERISCOLAIRE 06 /11 ans	PERISCOLAIRE 06 /11 ans
17H - 18H			ACCUEIL ADOS 12/17 ans		
18H - 19H	ACCUEIL ADOS 12/17 ans	ACCUEIL ADOS 12/17 ans		ACCUEIL ADOS 12/17 ans	ACCUEIL ADOS 12/17 ans
19H - 20H	FOOT EN SALLE 12/17 ans				
20H - 21H					
20H - 21H					



Service
Vie Associative
Rens. 03 87 91 10 07
www.mairie-saint-avoid.f





Saint-Avoid

MAISON POUR TOUS CARRIÈRE / WENHECK

ESPACE JEUNES Tél. 03 87 04 94 75
maisonpourtouscarriere@orange.fr

6 / 17 ans

Programme saison 2015/2016



HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
14H - 15H			MERCREDIS LOISIRS 6 / 11 ans			ACTIVITE HIP HOP 6 / 17 ans
15H - 16H						
16H - 17H	PERISCOLAIRE 6 / 11 ans	PERISCOLAIRE 6 / 11 ans		PERISCOLAIRE 6 / 11 ans	PERISCOLAIRE 6 / 11 ans	
17H - 18H						
18H - 19H	18h30 ACCUEIL JEUNES 12 / 17 ans		ACCUEIL JEUNES 12 / 17 ans			18h30
19H - 20H	FOOT EN SALLE* 12 / 17 ans	ACTIVITE JEUX DE SOCIETE 12 / 17 ans	ACTIVITE HIP HOP 12 / 17 ans	ACTIVITE ARTISTIQUE 12 / 17 ans	ACCUEIL JEUNES 12 / 17 ans	ACTIVITE HIP HOP 12 / 17 ans
20H - 21H						
21H - 22H						21h30

* au Gymnase Carrière





Mairie de Saint-Avoid - Service Vie Associative - Rens. 03 87 91 10 07
www.mairie-saint-avoid.fr

Les inscriptions se font directement sur les différents sites et chaque jeune bénéficie d'une carte à l'année, pour un coût de 10 € annuels.

Hors ces dispositifs municipaux et/ou associatifs, 6 city-stades sont ouverts librement aux enfants dans tous les quartiers, ainsi que des aires de jeux pour enfants, dont une centrale, aménagée au cœur du parc municipal.

Avec la forêt proche du centre ville et des nombreux quartiers périphériques, ainsi que les nombreux espaces verts de la commune, les enfants peuvent s'amuser, se défouler, prendre l'air comme bon leur semble.

La Maison des jeunes et de la Culture (MJC) :

La ville met à disposition de la MJC deux bâtiments, dont un, totalement remis à neuf en 2013, en plein centre ville dans les anciens locaux de la Trésorerie Principale. En effet, le premier local est un bâtiment qui date des années 1960 et qui est devenu au fil des nombreuses activités de la MJC, trop exigü.

Par convention, la ville de Saint-Avoid octroie une subvention de fonctionnement annuel, d'un montant de 120 000 €, sans compter la mise à disposition gracieuse des locaux, du personnel de service et d'accueil.

Elle prend en charge également le coût des fluides.

Les activités de la MJC sont nombreuses et concernent les adultes et les enfants. Pour ces derniers, du plus petit au plus grand, il existe un panel de possibilités :

Pour les enfants jusqu'à 11 ans :

- Créations artistiques
- Aide aux devoirs
- Cours de langue
- Danse
- Expression théâtrale
- Forme et bien-être
- Musique et chant
- Accueil de loisirs sans hébergement pendant toutes les vacances scolaires

Pour les ados de 12 à 17 ans :

- Créations artistiques
- Aide aux devoirs
- Ateliers vidéo
- Hip hop
- Modern Jazz
- Expression théâtrale
- Musique et chant



Pour les 5/17 ans : mercredis éducatifs

Pour les 5/12 ans : samedi récréatifs.

A partir de 5 ans, durant toutes les vacances scolaires, sont organisés des accueils de loisir sans hébergements.



Ville amie des enfants

FICHE 10 : SOLIDARITE INTERNATIONALE

Dans le cadre de la convention internationale des droits de l'enfant, la ville de Saint-Avold, ville amie des enfants est partenaire aux côtés du comité UNICEF local.

Elle peut être régulièrement informée par le biais d'interventions, d'informations, ou par les publications de ce comité, ou via le réseau internet. Le CCAS reçoit régulièrement des informations sur les exactions commises aux enfants dans le monde, en raison des guerres ou conflits, ou en raison de catastrophes.

Les enfants et les jeunes de la commune sont sensibilisés au sein de leurs activités éducatives scolaires et extrascolaires au niveau des espaces jeunes, des temps extrascolaires. Ils ont la possibilité, dans le cadre de la préparation de la journée des droits de l'enfant de rédiger un plaidoyer sur la solidarité internationale.

Des actions peuvent être mises en place, telles que : collecte de fournitures scolaires, échanges de correspondance avec des écoles étrangères.

Avec l'aide du service vie associative, une exposition de photos et de textes a été présentée par les enfants fréquentant les espaces-jeunes.

Les actions pérennes sont surtout des jumelages, des échanges internationaux, la coopération, l'accueil de correspondants dans les établissements scolaires. De même des voyages scolaires à l'étranger sont organisés surtout dans les lycées.

Plan d'actions annuels Ville de Saint-Avold – Unicef Moselle

Engagements du comité Unicef de la Moselle

Local Unicef :

L'Unicef s'engage à ouvrir régulièrement le local fourni gratuitement par la ville au 9 rue de Gaulle aux fins de vente de produits Unicef pendant la campagne d'hiver et d'accueil des bénévoles ou de nos partenaires habituels.

Journée des Droits de la Femme :

A l'occasion de la Journée des Droits de la Femme, l'Unicef s'engage à participer aux actions proposées par la ville autour du 8 mars.

La Nuit de l'Eau en mars :

Les bénévoles de l'Unicef s'engagent à participer à la Nuit de l'Eau autour du 22 mars à la piscine de Saint-Avold et à organiser des animations et un concours de dessin avec les enfants des écoles primaires de la ville. Ce concours est précédé d'un plaidoyer sur l'Eau dans les écoles qui désirent participer. Les bénévoles sont chargés de collecter les dessins et d'organiser un jury pour les sélectionner et d'assurer la remise des prix.

Journées du Sport en septembre :

La ville organise un weekend Sport en Fête début septembre dans le but de donner la possibilité à tous les enfants qui le désirent d'essayer gratuitement les sports qui les attirent. Des animations sont prévues pendant une journée et demie. L'Unicef est invité à tenir un stand d'information et d'animation fourni et installé par le Service des Sports de Saint-Avold. Les bénévoles Unicef s'engagent à venir animer le stand pendant toute la durée de la manifestation.

Péri-éducatif :

La ville de Saint-Avold organise les ateliers péri-éducatifs à l'intention de tous les enfants des écoles primaires et maternelles pendant le temps du périscolaire. L'Unicef est partenaire de la mise en place de ces ateliers pour les enfants inscrits. L'Unicef s'engage à participer aux ateliers selon le calendrier établi pour la période d'une année scolaire et actuellement sur deux thèmes :

- Découverte des Droits de l'Enfant
- Développement Durable

Plaidoyers :

Au cours de l'année, les bénévoles Unicef s'engagent à effectuer des plaidoyers, des ateliers de poupées frimousses et des animations dans les établissements scolaires de la ville et centres de loisirs qui en font la demande.

Communication :

Le service de communication et l'Unicef local s'engagent à faire remonter au Service des Collectivités d'Unicef France les informations concernant les manifestations menées au cours de l'année sous forme d'articles et de photos.

Journée du 20 novembre :

Comme elle fait depuis des années, la ville organise un spectacle fait par et pour les enfants des écoles primaires et de collège de la ville.

Les bénévoles Unicef décident conjointement avec le service scolaire de la ville du thème retenu, en rapport avec les Droits de l'Enfant, pour la préparation de cette journée. L'Unicef s'engage à sensibiliser les enseignants à la préparation de la manifestation, à faire la présentation du spectacle le jour-même et à aider à la préparation des cadeaux remis aux enfants.

Local Unicef :

L'Unicef s'engage à ouvrir régulièrement le local fourni gratuitement par la ville au 9 rue de Gaulle aux fins de vente de produits Unicef pendant la campagne d'hiver et d'accueil des bénévoles ou de nos partenaires habituels.

Projets d'Unicef France :

- **Concours de coloriage :** les bénévoles Unicef de Saint-Avoid s'engagent à faciliter la transmission des fresques à colorier, à accompagner les enfants participants par un plaidoyer régulier et à s'assurer que le plus grand nombre possible d'enfants de la ville seront sensibilisés.
- **Consultation Nationale des 6/18 ans :** l'Unicef local assurera pour les responsables qui en feront la demande un accompagnement et une animation au cours des séances de renseignement des questionnaires jusqu'en avril 2016.

Plan d'actions annuel Ville de Saint-Avold – Unicef Moselle

Engagements de la ville de Saint-Avold

La ville de SAINT-AVOLD apporte son concours au Comité UNICEF de Moselle afin de :

- Proposer une aide matérielle au Comité UNICEF de Moselle

Local Unicef :

La ville de Saint-Avold met gracieusement à disposition du Comité un local situé au 9 rue de Gaulle aux fins de vente de produits Unicef pendant la campagne d'hiver et d'accueil des bénévoles ou de leurs partenaires habituels.

Elle met également à disposition des locaux en cas de manifestations particulières, comme le centre culturel pour la Journée internationale de l'enfant.

- Associer le Comité UNICEF de Moselle aux manifestations de la Ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse :

Journée des Droits de la Femme :

A l'occasion de la Journée des Droits de la Femme, la Ville s'engage à associer le Comité UNICEF de Moselle pour participer aux actions proposées autour du 8 mars.

La Nuit de l'Eau en mars :

La Ville via son stade nautique, organise avec la CCPN la Nuit de l'Eau autour du 22 mars à la piscine de Saint-Avold et organise des animations et un concours de dessin avec les enfants des écoles primaires de la ville. Ce concours est précédé d'un plaidoyer sur l'Eau dans les écoles qui désirent participer. Pour cela, elle s'engage à collaborer avec les bénévoles du Comité UNICEF de Moselle, qui sont chargés de collecter les dessins et d'organiser un jury pour les sélectionner et d'assurer la remise des prix.

Journées du Sport en septembre :

La ville organise un weekend Sport en Fête début septembre dans le but de donner la possibilité à tous les enfants qui le désirent d'essayer gratuitement les sports qui les attirent. Des animations sont prévues pendant une journée et demie. La Ville s'engage à convier le Comité UNICEF de Moselle à tenir un stand d'information et d'animation fourni et installé par le Service des Sports de Saint-Avold. Elle sollicite également les bénévoles de l'Unicef à venir animer le stand pendant toute la durée de la manifestation.

- Favoriser les actions de sensibilisation du Comité UNICEF départemental à la
- convention internationale des droits de l'enfant :

Péri-éducatif :

La ville de Saint-Avold organise les ateliers péri-éducatifs à l'intention de tous les enfants des écoles primaires et maternelles pendant le temps du périscolaire. L'Unicef est partenaire de la mise en place de ces ateliers pour les enfants inscrits. La Ville s'engage à établir un calendrier pour la période d'une année scolaire, en direction des bénévoles du comité UNICEF local pour participer aux activités, qui se déclinent actuellement sur deux thèmes :

- Découverte des Droits de l'Enfant
- Développement Durable

Plaidoyers :

La Ville s'engage à faire appel au comité UNICEF de Moselle local afin d'effectuer des plaidoyers et facilite la démarche, ainsi que la réalisation d'ateliers de poupées frimousses dans les établissements scolaires de la Ville et centres de loisirs qui en font la demande.

- Apporter son soutien et relayer les programmes de l'UNICEF :

Communication :

La Ville s'engage à alimenter le site de l'UNICEF de Moselle sur son site internet et notamment toutes les actions et manifestations entreprises par celui-ci, sous forme d'articles et de photos. Cette action de communication peut se faire également dans les publications municipales et au moyen de tout autre support.

Journée du 20 novembre :

La Ville s'engage, comme depuis de nombreuses années, à organiser un spectacle réalisé par et pour les enfants des écoles primaires et de collèges de la ville.

Elle décide conjointement avec les bénévoles de l'UNICEF du thème retenu, en rapport avec les Droits de l'enfant, pour la préparation de cette journée.

Elle sollicite le comité UNICEF local pour sensibiliser les enseignants à la préparation de la manifestation, à faire la présentation du spectacle le jour-même et à aider à la préparation des cadeaux remis aux enfants.

La Ville s'engage à mettre sa salle de théâtre du centre culturel à disposition, gracieusement, tous les ans, pour cette journée internationale des droits de l'enfant, ainsi que le matériel et le Personnel. Elle offre également le goûter et les cadeaux aux enfants participants.

Programme d'actions

La Ville, par l'intermédiaire du service des affaires sociales, s'engage à établir le nouveau programme d'actions, pour 2014/2020, et s'assurer que ces actions soient mises en place sur la durée de la convention.

Projets d'Unicef France :

- Concours de coloriage :

Dans le cadre de la journée des droits de l'enfant, la Ville a souhaité participé à ce concours, destiné aux enfants des écoles maternelles et primaires. Certaines d'entre elles ont répondu présent et la Ville s'engage à prendre en charge toute la logistique, avec l'aide des bénévoles de l'UNICEF local. Il s'agit de faire circuler des fresques dans un maximum de structures municipales ou associatives afin que les enfants puissent s'exprimer sur leurs droits dans la ville.

Le soutien du Comité UNICEF est primordial.

- Consultation Nationale des 6/18 ans :

La Ville s'engage à participer à cette consultation, en partenariat avec le comité UNICEF local, qui selon les besoins, accompagnera et animera des séances de renseignements de questionnaires, jusqu'en avril 2016.

La Ville s'engage à prendre en charge les frais de port aller/retour de ces questionnaires.